



Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et- Marnais

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

2025



BP 9
23 rue Pasteur
77510 Rebais

N° Siret - 200 087 021 00016



01.64.04.52.00

accueil@s2e77.fr

Sommaire

1	Activités et missions du S2e77	4
1.1	Le territoire	4
1.2	Les missions du service public d'eau potable	9
1.3	Le mode de gestion	11
1.4	Les usagers du service	16
2	Les caractéristiques techniques du service	19
2.1	Définition des Unités de Distribution	20
2.2	Les ressources	25
2.3	La production	27
2.4	Les achats et ventes en gros d'eau	28
2.5	Le stockage	31
2.6	La distribution	32
3	Le bilan de l'exploitation	35
3.1	Les volumes prélevés	36
3.2	Les volumes produits	38
3.3	Les volumes importés	40
3.4	Les volumes exportés	41
3.5	Les volumes consommés autorisés	43
3.5.1	Volumes consommés comptabilisés	43
3.5.2	Volumes consommés sans comptage	45
3.5.3	Volumes de service	47
3.5.4	Volumes consommés autorisés	49
3.6	Les interventions réseau	50
3.6.1	Les interventions programmées	50
3.6.2	Les interventions d'urgence	50
4	La performance technique	52
4.1	La qualité de l'eau	52
4.2	L'indice d'avancement de protection des ressources	54
4.3	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	58
4.4	L'indice linéaire de Consommation (ILC)	60
4.5	Le rendement de réseau	64
4.6	L'indice Linéaire de Pertes (ILP)	70

4.7	L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	74
4.8	Taux de renouvellement	77
4.9	Taux d'occurrence des interruptions de service	78
5	Le bilan de l'activité du S2e77	79
5.1	Bilan des études et travaux structurants	79
5.2	Les renouvellements de réseau	80
5.3	Les réhabilitations d'ouvrages	81
5.4	La protection de la ressource	83
6	Tarification de l'eau et recettes du service	86
6.1	Les modalités de tarification	86
6.2	Le prix de l'eau potable	86
6.2.1	La facture 120 m3	86
6.2.2	Décomposition du prix de l'eau potable	86
6.2.3	L'évolution du prix de l'eau potable	87
6.3	Les éléments financiers du service de l'eau potable	88
6.3.1	Les recettes	88
6.3.2	Les investissements de la Collectivité	88
6.3.3	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	89
6.3.4	L'évolution de la dette	89
6.4	Amortissements	91

Les Chiffres Clés 2025



Nombre de communes
adhérentes
132 communes



Nombre d'habitants
desservis
112 041



Nombre d'abonnés
52 056



Nombre de captages
44



Nombre d'usine de
traitement
8



Taux de conformité global
100% Microbiologique
89% Physico-chimique



Longueur de réseau
2 038 km



Nombre d'ouvrages de
stockage
142



Volume mis en distribution
6 750 384 m3



Consommation moyenne
99 m3/abonné/an
126 litres/jour/habitant



Rendement de réseau
77,4 %



Taux moyen de
renouvellement
0,59%
calculé 5 ans

1 Activités et missions du S2e77

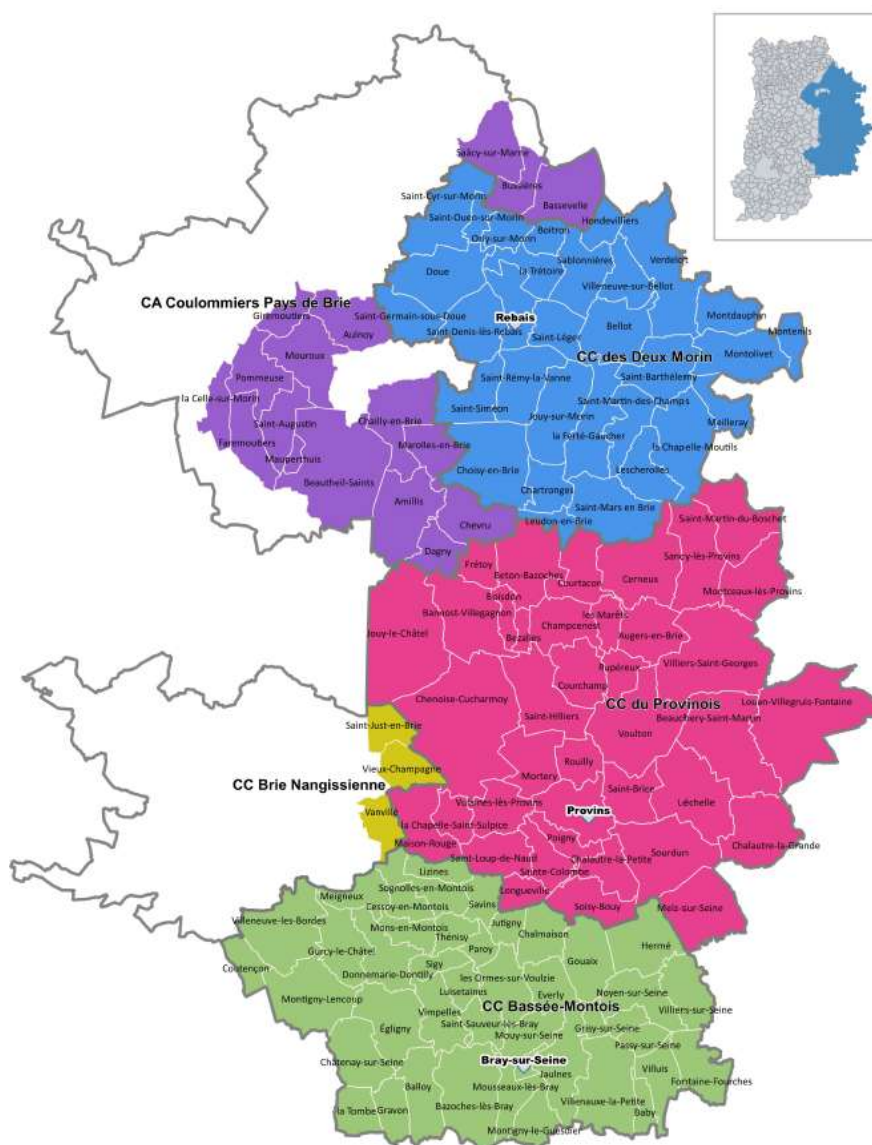
1.1 Le territoire

L'arrêté Interdépartemental N°118 du 26 décembre 2018 a porté création du **Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77)** à compter du 1^{er} janvier 2019. Le S2e77 est né de la **fusion** le Syndicat du TranprEAUvinois avec le Syndicat du Nord-Est (SNE77).

Il assure la compétence **Production, Transport et Distribution** d'eau potable sur **132 communes**.

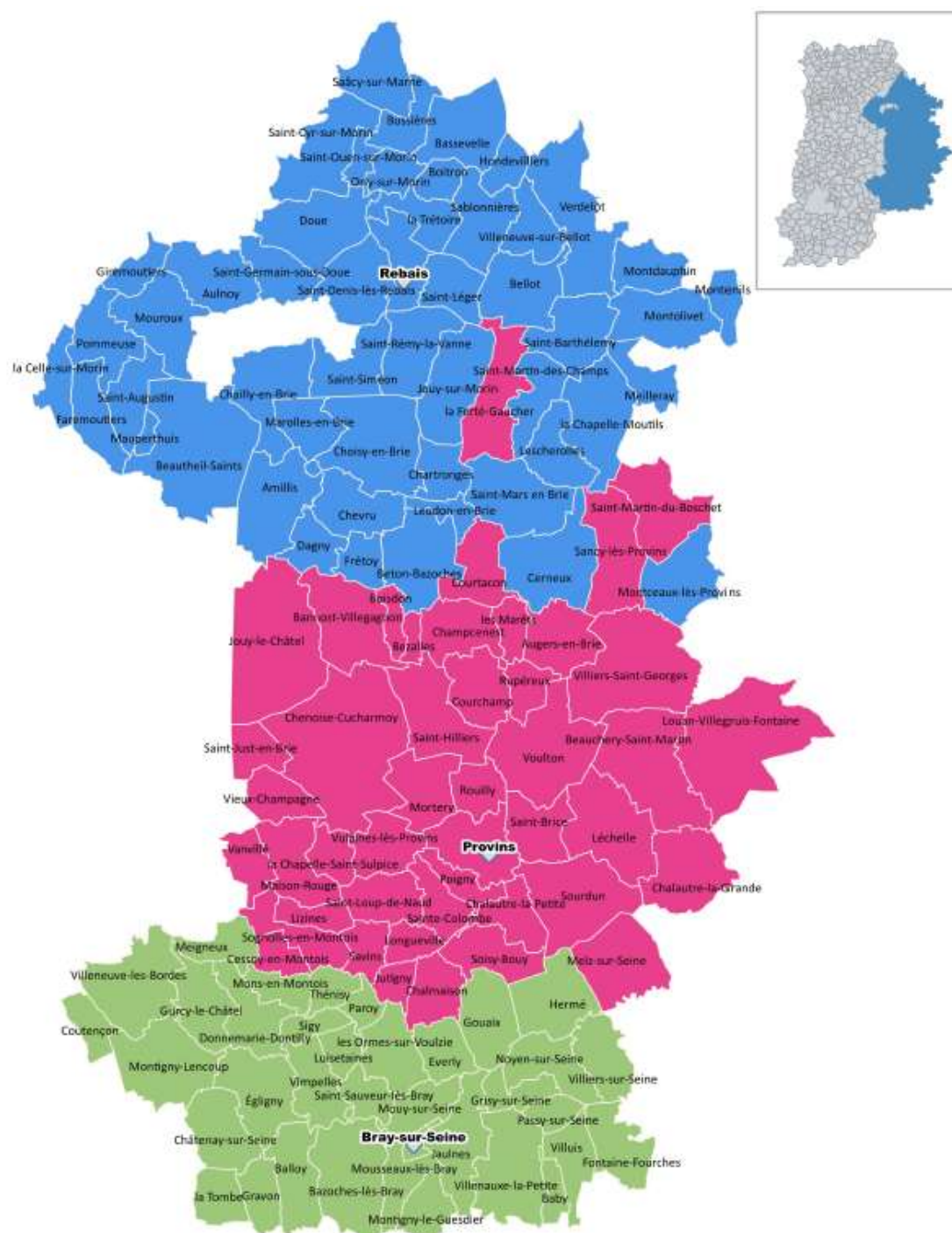
Le S2e77 évolue sur les intercommunalités suivantes :

- 31 communes de la Communauté de Communes des 2 Morin,
- 39 communes de la Communauté de Communes du Provinois,
- 17 communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie,
- 3 communes de la Communauté de Communes Brie Nangissienne,
- 42 communes de la Communauté de Communes de Bassée Montois.



Le S2e77 est organisé selon **trois zones budgétaires** :

- La zone Nord correspondant à l'ancien Syndicat du Nord-Est (SNE 77),
- La zone TransprEAUvinois correspondant à l'ancien Syndicat du TransprEAUvinois,
- La zone Bassée Montois correspond à la Communauté de Communes de Bassée Montois à l'exception des communes de la Communauté de Communes ayant adhéré à l'ancien Syndicat du TransprEAUvinois.



COMMUNES	INTERCOMMUNALITE	ZONE S2E77
AMILLIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
AUGERS-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
AULNOY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BABY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BALLOY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BANNOST-VILLEGAGNON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BASSEVELLE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BAZOUCHES-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BEAUCHERY-ST-MARTIN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BEAUTHEIL-SAINTS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BETON-BAZOUCHES	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
BEZALLES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOISDON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOITRON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BRAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BUSSIÈRES	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CERNEUX	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
CESSEY-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAILLY-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHALAUTRE-LA-GRANDE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALAUTRE-LA-PETITE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALMAISON	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAMPCENEST	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHARTRONGES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
CHATENAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
CHENOISE-CUCHARMOY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHEVRU	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHOISY-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
COURCHAMP	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COURTACON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COUTENCON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DAGNY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
DONNEMARIE-DONTILLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
EGLIGNY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
EVERLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FAREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
FONTAINE-FOURCHES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FRETOY	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
GIREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
GOUAIX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRAVON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRISY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GURCY-LE-CHATEL	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HERME	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HONDEVILLIERS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JAULNES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
JOUY-LE-CHATEL	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
JOUY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JUTIGNY	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS

LA CELLE-SUR-MORIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
LA CHAPELLE-MOUTILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LA TOMBE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LA TRETOIRE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA-FERTE-GAUCHER	CC DES DEUX MORIN	PROVINOIS
LECHELLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES MARETS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES ORMES SUR VOULZIE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LESCHEROLLES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LEUDON-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LIZINES	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
LONGUEVILLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LUISETAINES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MAROLLES-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MAUPERTHUIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MEIGNEUX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MEILLERAY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MELZ-SUR-SEINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MONS-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTCEAUX-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
MONTDAUPHIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTENILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTIGNY-LE-GUESDIER	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTIGNY-LENCOUPE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTOLIVET	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MORTERY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MOUROUX	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MOUSSEAUX-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MOUY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
NOYEN-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
ORLY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
PAROY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
PASSY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
POIGNY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
POMMEUSE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
ROUILLY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
RUPEREUX	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAACY-SUR-MARNE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SABLONNIERES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-AUGUSTIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SAINT-BARTHELEMY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-BRICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-CYR-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINTE-COLOMBE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-HILLIERS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS

SAINT-JUST-EN-BRIE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
SAINT-LEGER	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-LOUP-DE-NAUD	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-REMY-LA-VANNE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SAINT-SIMEON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SANCY-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAVINS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SIGY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SOISY-BOUY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SOURDUN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
THENISY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VANVILLE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VERDELOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VIEUX-CHAMPAGNE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VILLENAUXE-LA-PETITE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-LES-BORDES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VILLIERS-SAINT-GEORGES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VILLIERS-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLUIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VIMPELLES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VOULTON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VULAINES-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS

1.2 Les missions du service public d'eau potable

Le S2e77 porte les missions de **Production, Transport et Distribution d'eau potable**. Il a pour vocation l'organisation du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes. Il a qualité notamment :

- Pour étudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable,
- Pour assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- Pour établir le règlement de service,
- Pour fixer le prix de l'eau.

Ces missions principales se décomposent selon 3 actions :

La gestion de la ressource et sa préservation

Afin d'être en mesure de garantir une eau de bonne qualité, les ressources en eau utilisées par le Syndicat font l'objet d'un suivi régulier, tant quantitatif que qualitatif.

Dans le cadre de rôle de producteur d'eau potable, le S2e77 est tenu par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public) **d'établir des périmètres de protection** autour de chaque captage qu'il exploite.

Etudier et concevoir une gestion patrimoniale

Les ressources puisées dans le milieu naturel font ensuite l'objet de traitement adapté par les différentes installations de production d'eau. L'eau ainsi traitée est ensuite acheminée vers les ouvrages de stockage. La distribution d'eau est ensuite réalisée à partir de réseaux gravitaires ou en pression permettant ainsi l'alimentation en eau de l'ensemble des abonnés du territoire. Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (Loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

Le S2e77 assure la mise en place **une gestion patrimoniale efficiente** pour pérenniser le patrimoine enterré de canalisations à l'attention des générations futures.

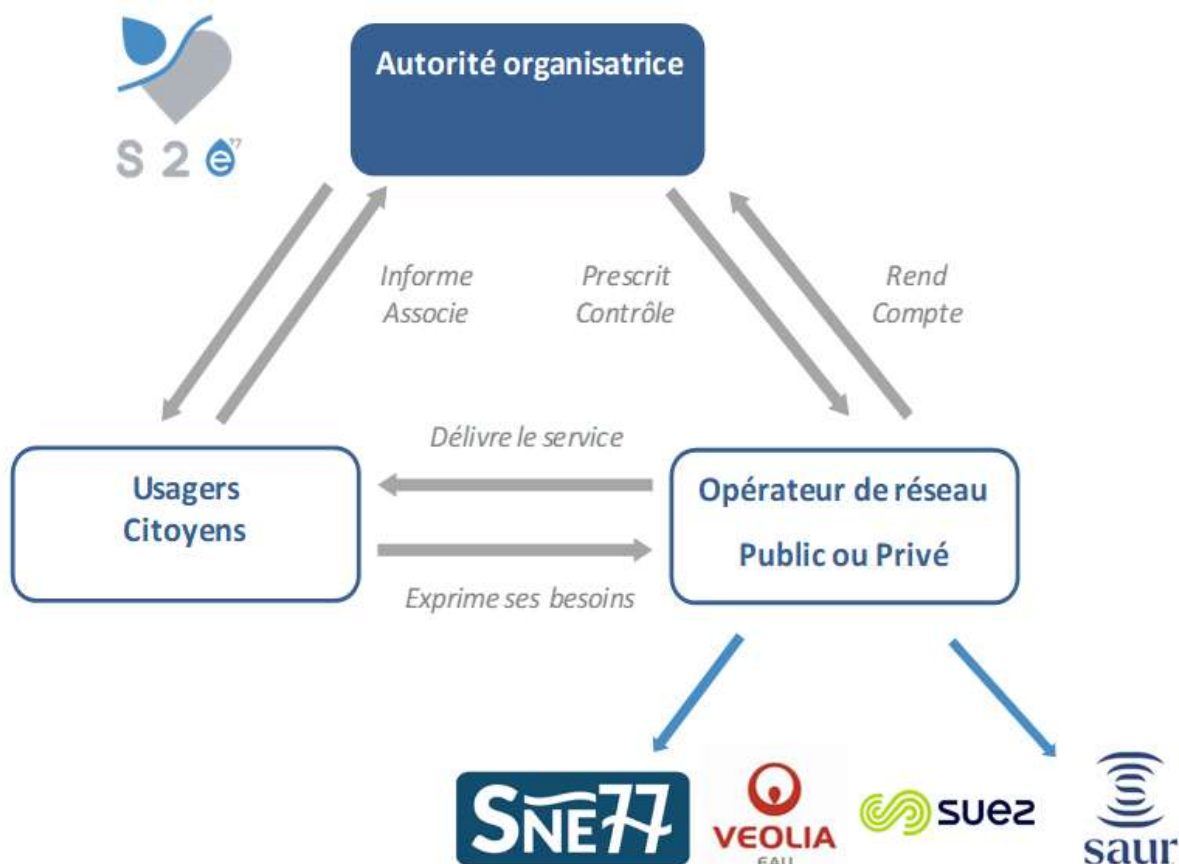
Cette gestion patrimoniale est établie par la réalisation :

- D'études amont du système d'alimentation en eau pour trouver les **solutions techniques appropriées** aux besoins et enjeux d'aujourd'hui et demain,
- D'études diagnostiques pour établir les programmes de **réhabilitation des ouvrages** nécessaires au service public de l'eau,
- Des programmes de **renouvellement de réseaux** pour conserver un patrimoine opérationnel et une qualité de service optimale.

Définir les modes d'exploitation et contrôler les exploitants

L'exploitation quotidienne des ouvrages et réseaux est déléguée à des exploitants. Ces exploitants peuvent être la **Régie SNE77** ou des **sociétés privées** où l'exploitation est déléguée dans le cadre de contrats de délégation de service public. Dans le cadre de nos missions, le Syndicat S2e77 assure :

- Le choix du mode d'exploitation,
- Le contrôle permanent.



1.3 Le mode de gestion

Le S2e77 porte l'investissement et les exploitants assurent le fonctionnement.

La répartition des obligations est la suivante :

MISSIONS	NATURE	EXPLOITANTS	SYNDICAT S2E77
Gestion du service	Application du règlement de service	X	
	Exploitation et entretien courant des installations	X	
	Suivi de la qualité de l'eau	X	
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés	X	
	Relève des compteurs	X	
	Facturation	X	
	Traitement réclamations	X	
	Entretien des compteurs	X	
Gestion du patrimoine	Renouvellement des compteurs	X	
	Renouvellement des équipements électromécaniques	X	
	Renouvellement des réseaux		X
	Réhabilitation des installations		X
	Génie-civil et ouvrages		X
	Construction nouveaux ouvrages		X

À fin 2025, sur les 132 communes, le service est exploité :

- En Régie pour 93 communes,
- En Prestations de Service Public (PS) pour 1 commune,
- En Délégation de Service Public (DSP) pour 38 communes.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	COMMUNES EN REGIE/PS	COMMUNES EN DSP	NOMBRE TOTAL 2024
NORD-EST	51	0	51
PROVINOIS	25	20	45
BASSEE-MONTOIS	18	18	36
NOMBRE TOTAL 2024	94	38	132

Exploitants : 2025



COMMUNES	ADHESION AU	CONTRAT	EXPLOITANT
AMILLIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AUGERS-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AULNOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BABY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BALLOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BANNOST-VILLEGAGNON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BASSEVELLE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BAZOCHES-LES-BRAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEAUCHERY-ST-MARTIN	S2E77	DSP	VEOLIA
BEAUTHEIL-SAINTS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BETON-BAZOCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEZALLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOISDON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOITRON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BRAY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
BUSSIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CERNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CESSOY-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
CHAILLY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALAUTRE-LA-GRANDE	S2E77	DSP	SAUR
CHALAUTRE-LA-PETITE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALMAISON	S2E77	DSP	SUEZ
CHAMPCENEST	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHARTRONGES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHATENAY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHENOISE-CUCHARMOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHEVRU	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHOISY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURCHAMP	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURTACON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COUTENCON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DAGNY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DONNEMARIE-DONTILLY	S2E77	DSP	SUEZ
DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
EGLIGNY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
EVERLY	S2E77	DSP	SUEZ
FAREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FONTAINE-FOURCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FRETOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GIREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GOUAIX	S2E77	DSP	SUEZ
GRAVON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GRISY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GURCY-LE-CHATEL	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
HERME	S2E77	DSP	SUEZ
HONDEVILLIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JAULNES	S2E77	DSP	SUEZ

JOUY-LE-CHATEL	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JOUY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JUTIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
LA CELLE-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-MOUTILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TRETOIRE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA-FERTE-GAUCHER	S2E77	DSP	SAUR
LECHELLE	S2E77	DSP	VEOLIA
LES MARETS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LES ORMES SUR VOULZIE	S2E77	DSP	SUEZ
LESCHEROLLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LEUDON-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LIZINES	S2E77	DSP	VEOLIA
LONGUEVILLE	S2E77	DSP	SUEZ
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	S2E77	DSP	VEOLIA
LUISETAINES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAROLLES-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAUPERTHUIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEIGNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEILLERAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MELZ-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONS-EN-MONTOIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTCEAUX-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTDAUPHIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTENILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTIGNY-LE-GUESDIER	S2E77	DSP	SUEZ
MONTIGNY-LENCOU	S2E77	DSP	SUEZ
MONTOLIVET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MORTERY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUROUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUSSEAUX-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
MOUY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
NOYEN-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ORLY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PAROY	S2E77	DSP	SUEZ
PASSY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
POIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
POMMEUSE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PROVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ROUILLY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
RUPEREUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAACY-SUR-MARNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SABLONNIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-AUGUSTIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-BARTHELEMY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

SAINT-BRICE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-CYR-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINTE-COLOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-HILLIERS	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-JUST-EN-BRIE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-LEGER	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-LOUP-DE-NAUD	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-REMY-LA-VANNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
SAINT-SIMEON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SANCY-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
SIGY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
SOISY-BOUY	S2E77	PS	VEOLIA
SOURDUN	S2E77	DSP	VEOLIA
THENISY	S2E77	DSP	SUEZ
VANVILLE	S2E77	DSP	VEOLIA
VERDELOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VIEUX-CHAMPAGNE	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENAUXE-LA-PETITE	S2E77	DSP	SUEZ
VILLENEUVE-LES-BORDES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLIERS-SAINT-GEORGES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLIERS-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLUIS	S2E77	DSP	SUEZ
VIMPELLES	S2E77	DSP	SUEZ
VOULTON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VULAINES-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

À noter que des contrats de DSP regroupent plusieurs communes :

- DSP CCMB 5 : Everly, Gouaix, Les Ormes-sur-Voulzie, Paroy, Vimpelles
- DSP Région de Bray-sur-Seine : Bray-sur-Seine, Jaulnes, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray
- DSP SIAPEM : Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois.
- DSP Provins et Poigny.

1.4 Les usagers du service

Sur le périmètre du S2e77, la population desservie par le service public de l'eau potable est de **112 041** d'après le dernier recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Le nombre d'abonnés correspond au nombre d'usagers du service public de l'eau potable et il est de **52 056 abonnés** au 31 décembre 2025.



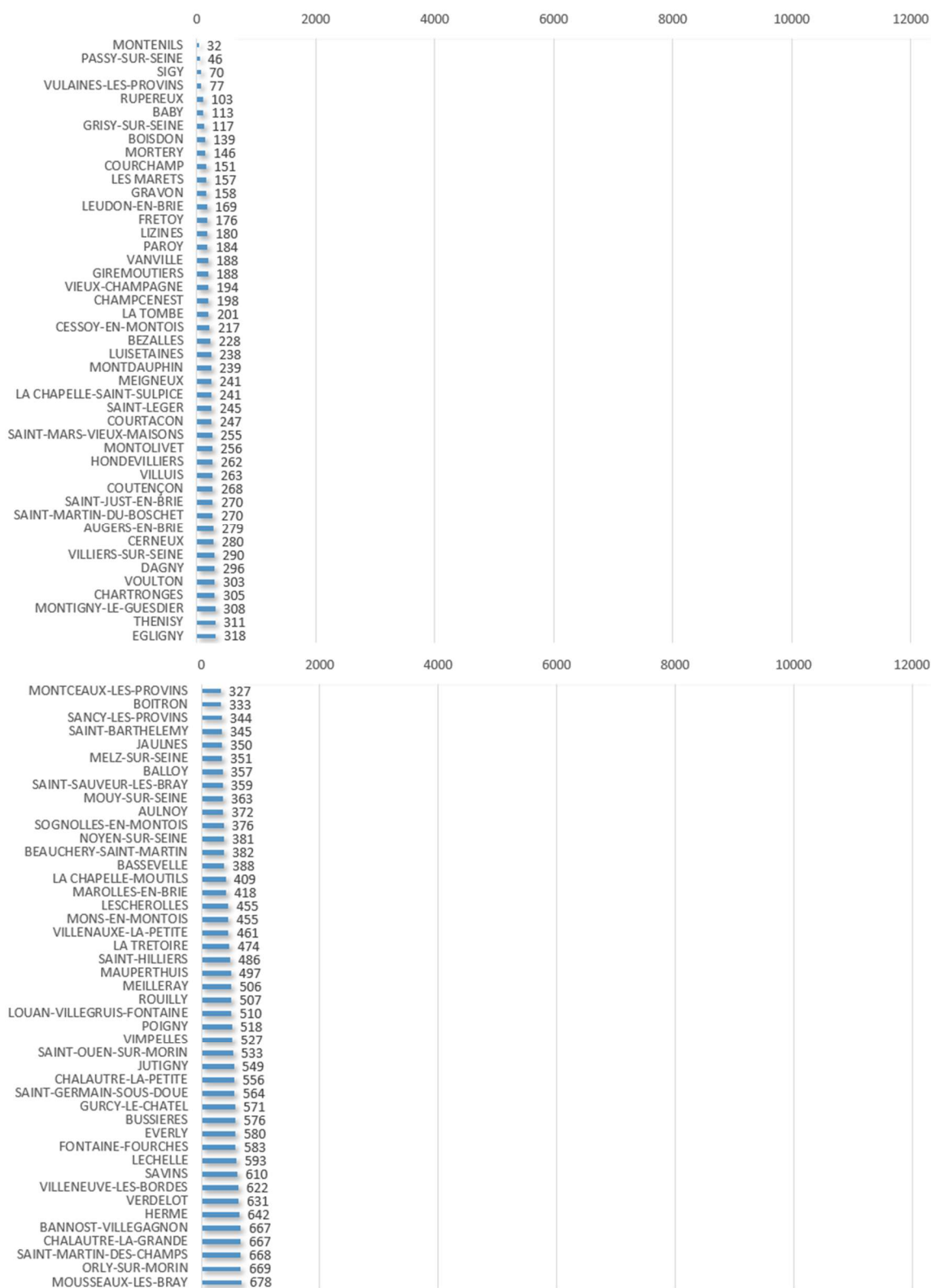
Le S2e77 dessert en eau potable 112 041 habitants. Le nombre d'usagers du service de l'eau potable est de 52 056 abonnés.

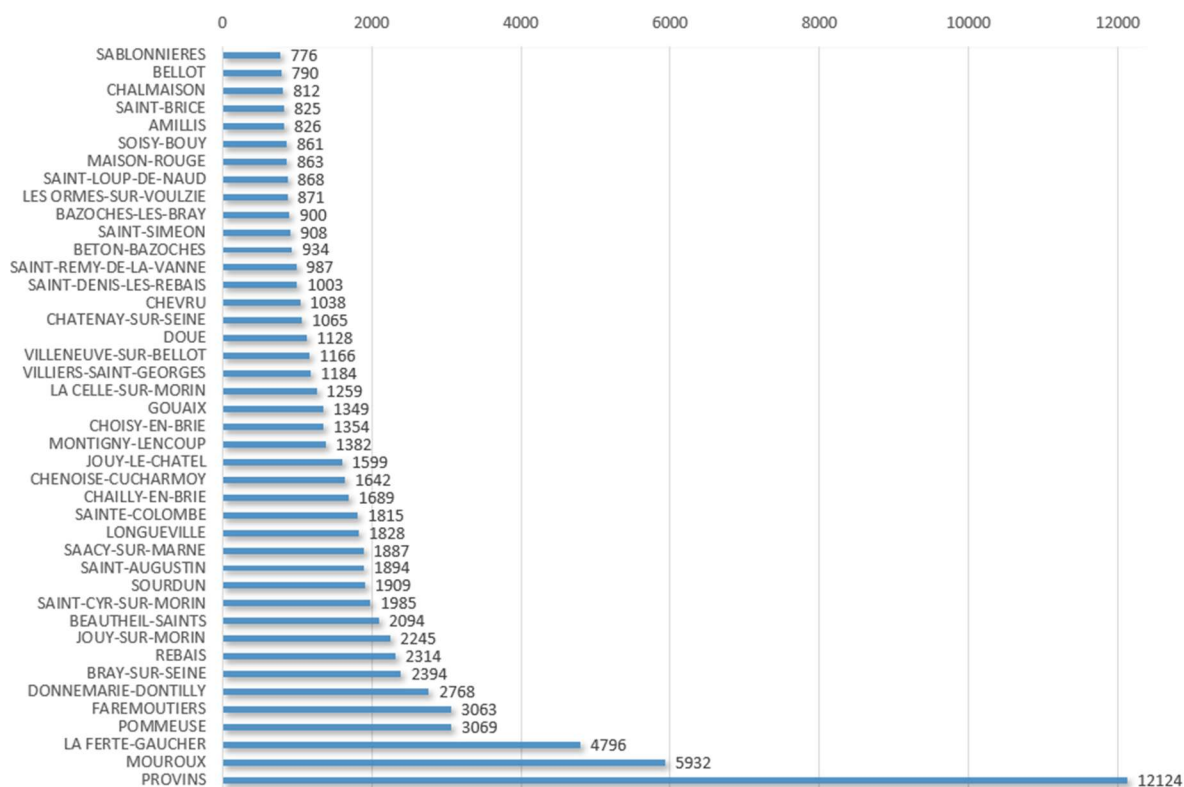
Le nombre d'habitants par abonné sur le territoire du S2e77 en 2025 est de 2,15 habitants par abonnés. ; c'est un ratio stable sur les dernières années. Cet indicateur témoigne d'un habitat à tendance pavillonnaire.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE D'ABONNES			RATIO
	2024	2025	% EVOL.	2024	2025	% EVOL	2025
NORD-EST	49 428	49 209	-0,4%	23 168	23 336	0,7%	2,11
PROVINOIS	43 522	43 179	-0,8%	18 635	18 663	0,2%	2,31
BASSEE-MONTOIS	19 610	19 653	0,2%	10 068	10 057	-0,1%	1,95
TOTAL S2e77	112 560	112 041	-0,5%	51 871	52 056	0,4%	2,15





2 Les caractéristiques techniques du service

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités du territoire du S2e77, et notamment du fait de l'existence d'un découpage par modes d'exploitation et par zones budgétaires, une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- Une analyse des données à la fois consolidées et réparties par zone budgétaire ou par Unités de Distribution (UD) afin de permettre une lecture pertinente des activités du Syndicat ;
- Une mise en perspective des données par rapport aux années précédentes lorsque cela est possible en raison des variations de périmètres dues à l'intégration de nouvelles communes.

Les principaux équipements liés au service public de l'eau potable au sein du S2e77 sont des équipements de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution. D'autres équipements comme les surpresseurs et régulateurs de pression et/ou débit sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport.

En synthèse, à l'échelle du S2e77, en 2025 le patrimoine est le suivant.



44 captages



8 usines de traitement



13 imports et exports en gros



142 ouvrages de stockage



2 038 kilomètres de réseau d'eau potable

Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par unités de distribution.

2.1 Définition des Unités de Distribution

Les unités de distribution définissent un ensemble de canalisations d'eau potable partageant la même qualité de l'eau potable distribuée.



Faits marquants 2024/2025

Depuis la création du S2e77 en 2019, et notamment avec les travaux d'interconnexion du TransprEAUvinois, le nombre d'unité de distribution n'a cessé d'évoluer d'années en années. L'année 2025 est la première année où le nombre d'unités de distribution n'a pas évolué par rapport à l'année d'avant.

À noter que le découpage en unités de distribution ne se superpose pas aux limites communales : une commune peut être sur plusieurs unités de distribution selon les hameaux. Cela est spécifié dans les tableaux ci-dessous. Sont aussi spécifiées, les communes non adhérentes au S2e77 mais qui sont alimentées tout en partie à partir du réseau du S2e77. Elles sont au nombre de 14. Les abonnés sont facturés par l'exploitant du S2e77.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2024	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2025
NORD-EST	11	11
PROVINOIS	5	5
BASSEE-MONTOIS	17	17
TOTAL S2e77	33	33

À noter que sur la zone Nord-Est, l'UDJ-K et l'UDO ont intégré l'UD P18, unité de distribution de la zone Provinois. Pour conserver les périmètres des zones budgétaires, le bilan de l'exploitation tient compte de ces UD.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UDA	LA CELLE-SUR-MORIN	FAREMOUTIERS POMMEUSE MOURoux	COULOMMIERS, GUERARD
UDB	AMILLIS, BEAUTHEIL-SAINTS, BETON-BAZOCHEs, CHAILLY- EN-BRIE, CHARTRONGES, CHEVRU, CHOISY-EN-BRIE, DAGNY, FRETOY, LEUDON-EN- BRIE, MAROLLES-EN-BRIE, MAUPERTHUIS, SAINT- AUGUSTIN	FAREMOUTIERS POMMEUSE JOUY-SUR-MORIN MOURoux SAINT-SIMEON	TOUQUIN
UDD	BASSEVELLE, BOITRON, BUSSIERES, HONDEVILLIERS, LA TRETOIRE, ORLY-SUR- MORIN, SABLONNIERES	DOUE REBAIS SAINT-LEGER	
UDE	AULNOY, GIREMOUTIERS, SAINT-DENIS-LES-REBAIS, SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	DOUE	CHAUFFRY COULOMMIERS
UDF-UDG	BELLOT, MONTDAUPHIN, MONTENILS, MONTOLIVET, SAINT-BARTHELEMY, VILLENEUVE-SUR-BELLOT	JOUY-SUR-MORIN SAINT-LEGER VERDELOT	LA CELLE-SOUS- MONTMIRAIL, VENDIERES, VIELS-MAISONS
UDH		VERDELOT	
UDI	SAACY-SUR-MARNE, SAINT-OUEN-SUR-MORIN	SAINT-CYR-SUR-MORIN	CITRY-SUR-MARNE, JOUARRE, LUZANCY, RUEIL-EN-BRIE
UDJ-UDK	LA CHAPELLE-MOUTILS, LESCHEROLLES, MEILLERAY, SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CERNEUX, LA FERTE-GAUCHER, SANCY-LES-PROVINS	VILLENEUVE-LA-LIONNE
UDL		SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE	REBAIS, SAINT-SIMEON	
UDN		JOUY-SUR-MORIN	
UDO		CERNEUX	
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS		

Zone Budgétaire Provinois

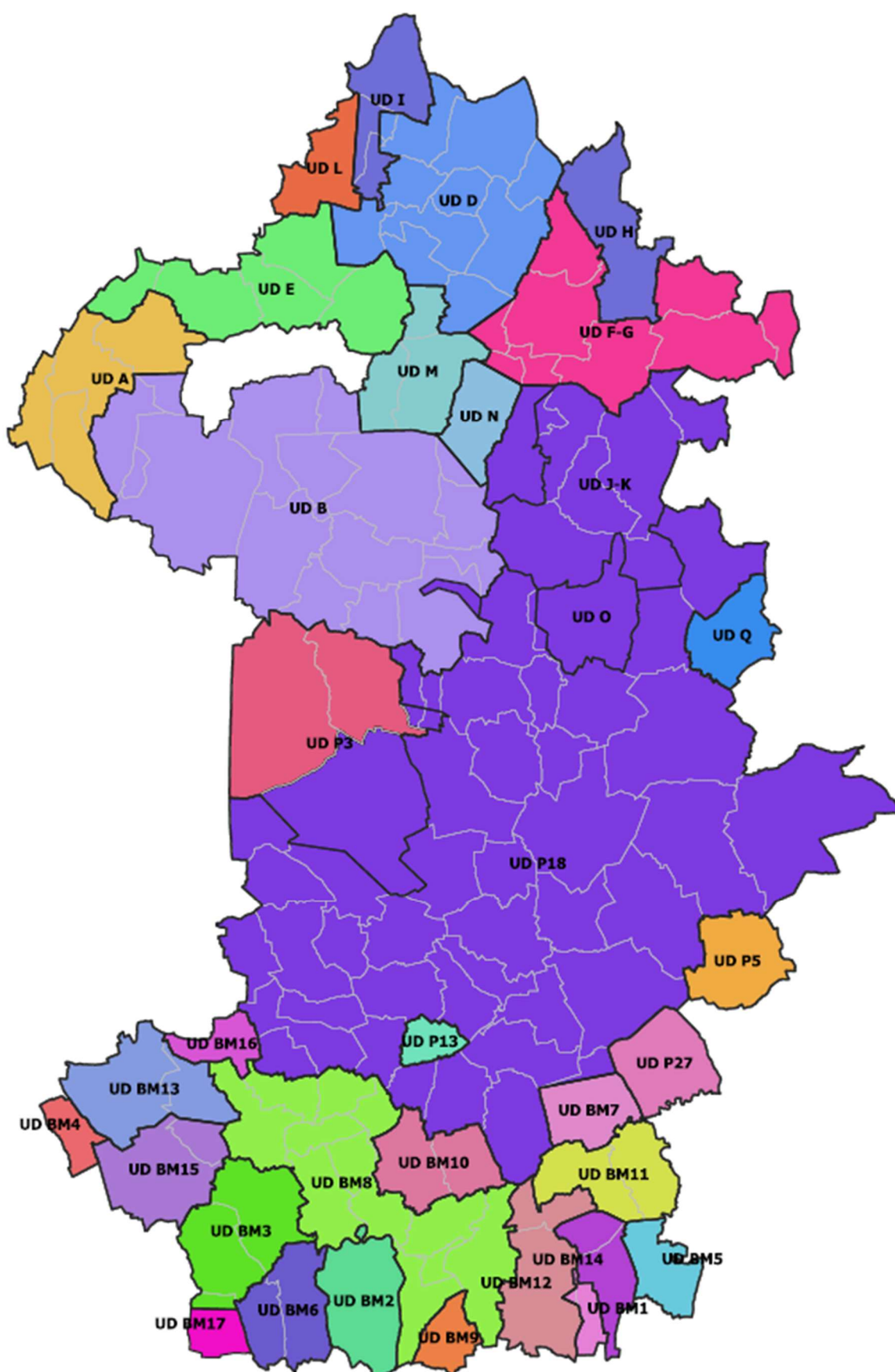
UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON, JOUY-LE-CHATEL		
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE		SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE
UD P13	LONGUEVILLE		
UD P18	AUGERS-EN-BRIE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN BEZALLES BOISDON CESSOY-EN-MONTOIS CHALAUTRE-LA-PETITE CHALMAISON CHAMPCENEST CHENOISE-CUCHARMOY COURTACON JUTIGNY LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE LECHELLE LIZINES LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE MAISON-ROUGE-EN-BRIE MORTERY POIGNY PROVINS ROUILLY RUPEREUX SAINTE-COLOMBE SAINT-BRICE SAINT-HILLIERS SAINT-JUST-EN-BRIE SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET GOUAIX SAVINS SOGNOLLES-EN-MONTOIS SOURDUN VANVILLE VIEUX-CHAMPAGNE VILLIERS-SAINT-GEORGES VOULTON VULAINES-LES-PROVINS	LA FERTE-GAUCHER SANCY-LES-PROVINS SOISY-BOUY	
UD P27	MELZ-SUR-SEINE		

Zone Budgétaire Bassée Montois

Nota : la commune de Gouaix est rattachée à une unité de distribution (UP18) de la zone budgétaire du Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD BM1	BABY	VILLENAUXE-LA-PETITE	
UD BM2	BAZOUCHES-LES-BRAY		
UD BM3	CHATENAY-SUR-SEINE, EGLIGNY	LA TOMBE	COURCELLES-EN-BASSEE
UD BM4	COUTENÇON		
UD BM5	FONTAINE-FOURCHES		
UD BM6	BALLOY, GRAVON		
UD BM7	HERME	SOISY-BOUY	
UD BM8	BRAY-SUR-SEINE, DONNEMARIE-DONTILLY, JAULNES, LUISETAINES, MONS-EN-MONTOIS, MOUSSEAU-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, PAROY, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SIGY, THENISY, VIMPELLES	GRISY-SUR-SEINE	
UD BM9	MONTIGNY-LE-GUESDIER		
UD BM10	LES ORMES-SUR-VOULZIE, EVERLY		
UD BM11	NOYEN-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE		
UD BM12		VILLENAUXE-LA-PETITE, GRISY-SUR-SEINE	
UD BM13	VILLENEUVE-LES-BORDES	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM14	VILLUIS, PASSY-SUR-SEINE		
UD BM15	MONTIGNY-LENCOU	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM16	MEIGNEUX		
UD BM17		LA TOMBE	

Unités de Distribution 2025



2.2 Les ressources

Chaque ressource possède un débit et une durée de prélèvement nominaux, c'est-à-dire autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).



Le S2e77 dispose de 44 captages dont 42 en service. Chaque captage alimente une ou plusieurs Unité de Distribution.



Faits marquants 2024/2025

En 2025, le captage communal de la commune de Hermé a été mis à l'arrêt du fait de non-conformités vis-à-vis des métabolites de pesticides.

L'interconnexion de secours entre la commune de Hermé et l'interconnexion du TransprEAUvinois a été mise en service et basculée comme une interconnexion permanente afin de mettre à l'arrêt du captage communal.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES 2024	NOMBRE DE CAPTAGES 2025
NORD-EST	20	20
PROVINOIS	10	10
BASSEE-MONTOIS	14	14
TOTAL S2e77	44	44

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UDA	AMILLIS 1 AMILLIS 2 AMILLIS 3 BEAUTHEIL 1 BEAUTHEIL 2	
UDB	DAGNY 2	EN PARTIE
UDD	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2	
UDE	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2 DOUE	
UDF-UDG	VERDELOT BASSE CROIX VERDELOT LE MONT	
UDH	MELANGE UDD ET UDF-UDG	
UDI	SAACY-SUR-MARNE	EN PARTIE
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (A L'ARRET)	IMPORT TRANSPREAUVINOIS
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1 SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2 SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1 JOUY-SUR-MORIN 2	
UDO	-	IMPORT TRANSPREAUVINOIS
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	
UD P13	LONGUEVILLE 1	
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1 NOYEN-SUR-SEINE P2 NOYEN-SUR-SEINE P3 NOYEN-SUR-SEINE F3 VILLIERS SUR SEINE F1 VILLIERS SUR SEINE F2 VILLIERS SUR SEINE F3	
UD P26	-	EN TOTALITE
UD P27	-	EN TOTALITE

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD BM1	BABY	
UD BM2	BAZOCES LES BRAY F2	
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	
UD BM4	COUTENCON	
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	
UD BM6	GRAVON	
UD BM7	HERMÉ (A L'ARRET)	
UD BM8	JAILNES	
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	
UD BM14	VILLUIS	
UD BM15	-	EN TOTALITE
UD BM16	-	EN TOTALITE
UD BM17	-	EN TOTALITE

Les ressources mises à l'arrêt sur l'exercice précédent sont les suivantes. Ce patrimoine reste à entretenir et à surveiller ; ces ouvrages sont donc comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

CAPTAGES	MIS A L'ARRET
HERMÉ	SEPTEMBRE 2025

2.3 La production

Lorsque la ressource ne présente pas les critères de qualité réglementaires pour être consommée, il est nécessaire de la traiter. Grâce à des usines de traitement de l'eau intégrant des procédés de traitement adaptés, la ressource est potabilisée afin d'être conforme à la réglementation.



Le S2e77 dispose de 8 usines de traitement.

Conformément à la réglementation, les autres ressources sont uniquement désinfectées par chloration.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UDA	USINE D'ÉPIEDS	BEAUTHEIL-SAINTS	PESTICIDES ET SÉLENIUM
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	HONDEVILLIERS	PESTICIDES ET NITRATES
UDF-UDG	USINE DE VERDELOT	VERDELOT	PESTICIDES
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	MONTCEAUX-LES-PROVINS	PESTICIDES

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	LONGUEVILLE	PESTICIDES
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	HERME	FER

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD BM3	USINE DE CHATENAY	CHATENAY-SUR-SEINE	FER
UD BM10	USINE DES ORMES	LES ORMES-SUR-VOULZIE	PESTICIDES ET NITRATES

2.4 Les achats et ventes en gros d'eau

En complément de l'eau produite sur le territoire du S2e77, **des achats d'eau à des Collectivités extérieures** sont réalisés. Ces achats d'eau ont plusieurs objectifs :

- Assurer l'alimentation en eau lorsqu'il n'y a pas de captages,
- Compléter la production lorsque les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer les besoins en eau,
- Assurer une sécurisation et pouvoir se secourir mutuellement en cas de dysfonctionnement ou de crise.



Le S2e77 dispose de 13 interconnexions d'import et/ou export d'eau avec des Collectivités extérieures.

Zone Budgétaire Nord-Est

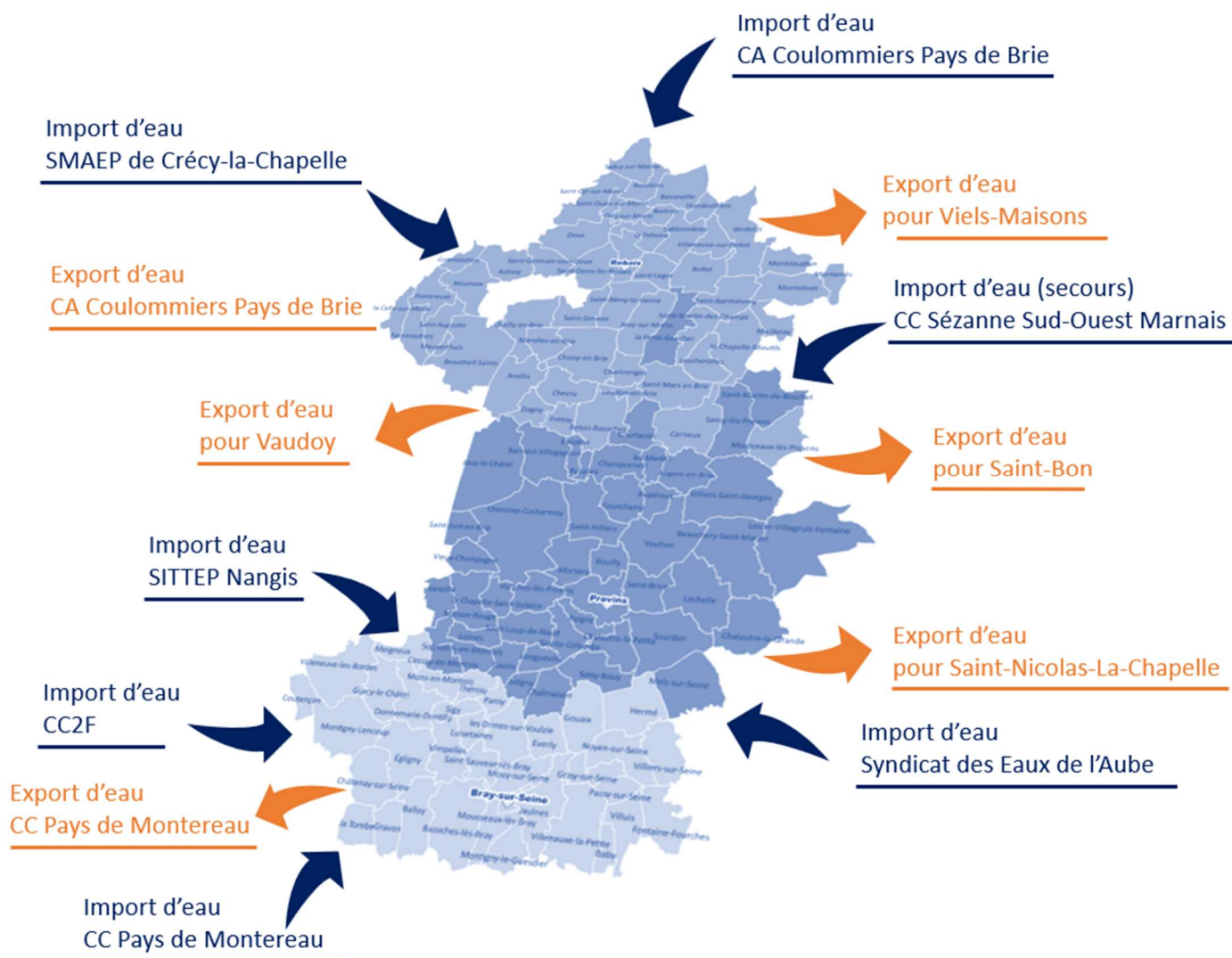
UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UDB	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DE CRECY-LA-CHAPELLE
UDI	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
<i>Depuis UDE</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
<i>Depuis UDH</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VIELS-MAISONS
<i>Depuis UDQ</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-BON
<i>Depuis UDB</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VAUDOY

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD P26	SECOURS IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS
UD P27	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (SDDEA)
<i>Depuis UD P5</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD BM3	EXPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU
UD BM15	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 FLEUVES (CC2F)
UD BM16	IMPORT D'EAU	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT ET TRANSPORT D'EAU POTABLE (SITTEP NANGIS)
UD BM17	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU



2.5 Le stockage

L'eau traitée et/ou achetée en gros est ensuite stockée dans des châteaux d'eau, des réservoirs enterrés ou des réservoirs au sol.



Les équipements de stockage du S2e77 sont au nombre de 142 ouvrages de stockage.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'OUVRAGES 2024	NOMBRE D'OUVRAGES 2025	CAPACITE TOTALE M3
NORD-EST	55	55	15 680
PROVINOIS	55	55	18 860
BASSEE-MONTOIS	32	32	7 465
TOTAL S2e77	142	142	42 005

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UDA	7	4 450
UDB	8	2 660
UDD	5	1 250
UDE	4	780
UDF-UDG	7	1 630
UDH	2	320
UDI	2	700
UDJ-UDK	8	1 300
UDL	2	250
UDM	5	1 360
UDN	3	680
UDO	1	150
UDQ	1	150

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD P3	4	800
UD P5	1	150
UD P13	1	500
UD P18	49	17 210
UD P27	1	200

Zone Budgétaire Bassée Montois

Nota : l'ouvrage de stockage de Gouaix est rattaché à une unité de distribution (UP18) de la zone budgétaire du Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD BM1	1	100
UD BM2	1	200
UD BM3	2	450
UD BM4	1	50
UD BM5	1	300
UD BM6	1	200
UD BM7	2	290
UD BM8	11	3 515
UD BM9	1	300
UD BM10	2	330
UD BM11	2	500
UD BM12	1	200
UD BM13	1	250
UD BM14	1	200
UD BM15	3	600
UD BM16	1	150
UD BM17	0	-

2.6 La distribution

L'alimentation en eau potable est assurée par les ouvrages de stockage et le réseau de canalisations enterrées. La distribution d'eau aux abonnés est ensuite assurée par les branchements et comptabilisées par des compteurs.



Le linéaire de canalisations d'eau potable sur le territoire du S2e77 est d'environ 2 038 kilomètres.

Le nombre d'habitants au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 est de 55 habitants / kilomètre.

Le nombre d'abonnés au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 est de 25,5 abonnés / kilomètre, ce qui témoigne d'un réseau type intermédiaire au regard de la classification de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Faits marquants 2023/2024

Le linéaire de réseau d'eau potable du S2e77 a légèrement augmenté sur la zone Bassée Montois en 2025 du fait de la mise en service de l'interconnexion entre la commune de Hermé et le TransprEAUvinois.

Le linéaire de réseau de la zone Provinois a légèrement baissé en 2025 du fait du renouvellement des réseaux d'eau à Jouy-le-Châtel qui a permis d'abandonner un linéaire en doublon conséquent.

Au global, le linéaire du S2e77 en 2025 a augmenté d'environ 560 ml.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	LINEAIRE (ML) 2024	LINEAIRE (ML) 2025	ABONNES 2025	DENSITE 2025 (AB. / KM)	TYPLOGIE DE RESEAU
NORD-EST	966 364	966 364	23 336	41	Intermédiaire
PROVINOIS	750 799	749 074	18 663	40	Intermédiaire
BASSEE-MONTOIS	320 210	322 499	10 057	32	Intermédiaire
TOTAL S2e77	2 037 373	2 037 937	52 056	39	Intermédiaire

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2024	LINEAIRE 2025	ABONNES 2025	DENSITE 2025	TYPLOGIE DE RESEAU
UDA	99 497	99 497	5 133	52	Urbain
UDB	279 952	279 952	6 175	22	Rural
UDD	108 442	108 442	1 969	18	Rural
UDE	67 479	67 479	1 451	22	Rural
UDF-UDG	96 433	96 433	1 587	16	Rural
UDH	48 768	48 768	504	10	Rural
UDI	50 114	50 114	1 747	35	Intermédiaire
UDJ-UDK	87 733	87 733	1 281	15	Rural
UDL	10 300	10 300	452	44	Intermédiaire
UDM	59 035	59 035	1 781	30	Intermédiaire
UDN	28 102	28 102	950	34	Intermédiaire
UDO	8 354	8 354	132	16	Rural
UDQ	8 065	8 065	174	22	Rural

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2024	LINEAIRE 2025	ABONNES 2025	DENSITE 2025	TYPOLGIE DE RESEAU
UD P3	60 394	56 316	1 065	19	Rural
UD P5	17 159	17 169	324	19	Rural
UD P13	15 626	15 626	759	49	Intermédiaire
UD P18	649 680	652 023	16 935	26	Intermédiaire
UD P27	7 940	7 940	194	24	Rural

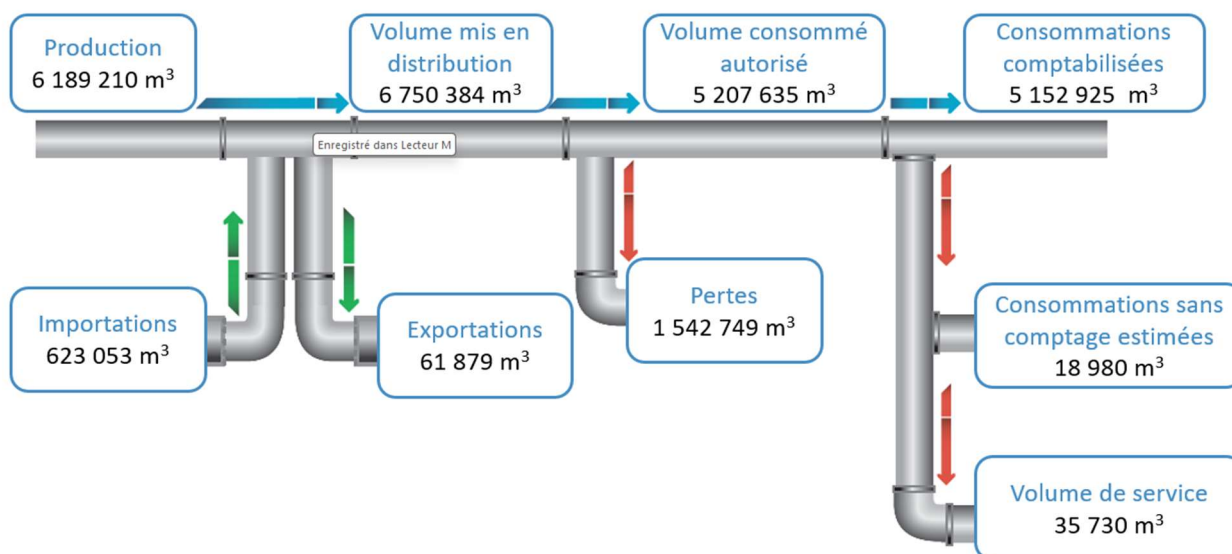
Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2024	LINEAIRE 2025	ABONNES 2025	DENSITE 2025	TYPOLGIE DE RESEAU
UD BM1	3 083	3 083	58	19	Rural
UD BM2	9 602	9 602	440	46	Intermédiaire
UD BM3	22 420	22 420	638	28	Intermédiaire
UD BM4	2 427	2 427	136	56	Urbain
UD BM5	8 121	8 121	303	37	Intermédiaire
UD BM6	20 125	20 125	278	14	Rural
UD BM7	11 189	13 385	328	25	Rural
UD BM8	128 758	128 758	4 086	32	Intermédiaire
UD BM9	3 401	3 401	150	44	Intermédiaire
UD BM10	17 313	17 312	716	41	Intermédiaire
UD BM11	16 750	16 750	395	24	Rural
UD BM12	16 911	16 911	327	19	Rural
UD BM13	16 604	16 604	341	21	Rural
UD BM14	6 443	6 443	178	28	Intermédiaire
UD BM15	30 092	30 186	843	28	Intermédiaire
UD BM16	3 084	3 084	116	38	Intermédiaire
UD BM17	3 887	3 887	110	28	Intermédiaire

3 Le bilan de l'exploitation

Le bilan de l'exploitation permet d'analyser les volumes prélevés, produits, achetés, vendus et consommés sur le territoire. Ce bilan permet ensuite de calculer les indices de performance tel que le rendement de réseau et d'identifier les volumes de pertes.

Schéma des volumes à l'échelle du S2e77



Faits marquants 2024/2025

Dans les paragraphes suivants, on constatera que les volumes prélevés et produits à l'échelle du S2e77 présentent une augmentation entre 2024 et 2025 alors qu'ils étaient à la baisse depuis 2020.

Les volumes importés à l'échelle du S2e77 ont baissé entre 2025 et 2024 puisque en 2024, les travaux sur le champ captant d'Amillis (UDA) ont nécessité l'arrêt du champ captant sur plusieurs mois et donc le recours à l'import au SMAAEP de Crécy-la-Chapelle via l'UDB. Les volumes importés 2025 sont néanmoins à la baisse par rapport aux années 2020-2023.

Les volumes exportés à l'échelle du S2e77 présentent quant à eux une hausse retrouvant les ordres de grandeur des années 2022 et 2023. Les volumes consommés autorisés présentent une légère tendance à la hausse alors qu'une tendance à la baisse était observée depuis 2020.

Les pertes en eau en 2025 à l'échelle du S2e77, de l'ordre de 1,55 millions de m³, présentent une légère hausse par rapport aux années 2023 et 2024.

3.1 Les volumes prélevés



Pour l'exercice 2025, le S2e77 a prélevé 6 293 754 m³ d'eau pour desservir en eau potable ses 132 communes.

L'ensemble des ressources prélevées pour la production d'eau potable est d'origine souterraine.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRELEVE 2024	VOLUME PRELEVE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 097 506	2 251 109	153 603	7,3%
PROVINOIS	2 966 404	3 027 206	60 802	2,0%
BASSEE-MONTOIS	1 017 118	1 015 439	-1 679	-0,2%
TOTAL S2e77	6 081 028	6 293 754	212 726	3,5%



Faits marquants 2024/2025

On note des variations importantes pour les UD suivantes de la Zone Nord-Est :

- UDA et UDB : les travaux sur le champ captant d'Amillis en 2024 ont nécessité un arrêt du champ captant pendant plusieurs mois. Cela a entraîné une baisse des volumes prélevés sur l'UDA en 2024 et des imports d'eau depuis l'UDB plus importants. La tendance inverse est donc observée en 2025 ;
- UDD, UDF-G, UDI, UDM, UDN, UDQ : hausse des volumes prélevés qui correspond à une baisse de la performance des réseaux d'eau avec des rendements en baisse entre 2024 et 2025 ;
- UDE : baisse des volumes prélevés du fait d'une augmentation des volumes importés depuis l'UDD dans le même ordre de grandeur.



Sur la Zone Provinois, on note :

- UD P3 : baisse des volumes prélevés témoignant aussi une amélioration des performances du réseau liée notamment aux travaux de renouvellement conséquent sur la commune de Jouy-le-Châtel ;
- UD P5 : augmentation des volumes prélevés en cohérence avec une hausse des volumes exportés ;
- UD P18 : augmentation des volumes prélevés en cohérence avec une hausse des volumes comptabilisés.

Sur la Zone Bassée-Montois, on observe :

- UD BM2 : baisse des volumes prélevés en cohérence avec une amélioration des performances du réseau d'eau ;
- UD BM6 et UD BM13 : baisse des volumes prélevés malgré une hausse des volumes comptabilisés témoignant d'une performance du réseau à la hausse ;
- UD BM7 : baisse des volumes prélevés du fait de l'arrêt sur le dernier trimestre du captage d'Hermé ;
- UD BM9 : hausse des volumes prélevés malgré une baisse des volumes comptabilisés témoignant d'une performance du réseau à la baisse.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2024	VOLUME PRELEVE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	533 566	633 508	99 942	19%
UDB	349 331	334 514	-14 817	-4%
UDD	450 344	477 197	26 853	6%
UDE	46 481	38 108	-8 373	-18%
UDF-UDG	186 391	198 294	11 903	6%
UDH	41 936	49 332	7 396	18%
UDI	177 749	176 863	-886	0%
UDJ-UDK	0	0	0	
UDL	4 298	5 591	1 293	30%
UDM	200 689	225 917	25 228	13%
UDN	87 889	91 298	3 409	4%
UDO	0	0	0	
UDQ	18 832	20 487	1 655	9%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2024	VOLUME PRELEVE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	163 469	126 610	-36 859	-23%
UD P5	46 645	62 766	16 121	35%
UD P13	32 478	40 092	7 614	23%
UD P18	2 723 812	2 797 738	73 926	3%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2024	VOLUME PRELEVE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	9 949	10 343	394	4%
UD BM2	44 011	39 400	-4 611	-10%
UD BM3	70 823	75 463	4 640	7%
UD BM4	11 883	11 300	-583	-5%
UD BM5	35 170	34 438	-732	-2%
UD BM6	37 617	32 243	-5 374	-14%
UD BM7	40 700	34 775	-5 925	-15%
UD BM8	539 041	551 447	12 406	2%
UD BM9	17 464	20 895	3 431	20%
UD BM10	72 372	70 591	-1 781	-2%
UD BM11	36 101	39 150	3 049	8%
UD BM12	36 196	33 803	-2 393	-7%
UD BM13	44 430	39 056	-5 374	-12%
UD BM14	21 361	22 535	1 174	5%

3.2 Les volumes produits



Pour l'exercice 2025, le S2e77 a produit et traité 6 189 210 m³ d'eau potable.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRODUIT 2024	VOLUME PRODUIT 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 044 828	2 187 071	142 243	7,0%
PROVINOIS	2 883 507	2 987 700	104 193	3,6%
BASSEE-MONTOIS	1 016 673	1 014 439	-2 234	-0,2%
TOTAL S2e77	5 945 008	6 189 210	244 202	4,1%

Le volume produit total peut différer du volume prélevé puisque les usines de traitement génèrent des pertes d'eau liées à l'exploitation (lavage des installations de traitement, etc.).

Les besoins en eau de chaque usine sont présentés ci-après.



Faits marquants 2024/2025

Pour l'usine du TransprEAUvinois, les volumes 2024 étaient exceptionnels du fait de la mise en route de la nouvelle filière de traitement qui a nécessité un volume important d'eau afin d'ensemencer les filtres et développer les bactéries nécessaires à l'élimination du fer présent dans l'eau prélevée.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2024	BESOINS USINE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	USINE D'EPIEDS	7 070	9 141	2 071	29%
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	43 631	53 500	9 869	23%
UDF-UDG	USINE DE VERDELOT	582	117	-465	-80%
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	131	29	-102	-78%

Zone Budgétaire Provinçois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2024	BESOINS USINE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	0	0	0	0%
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	82 687	39 296	-43 391	-52%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2024	BESOINS USINE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM3	USINE DE CHATENAY	445	1 000	555	125%
UD BM10	USINE DES ORMES	0	0	0	0%

3.3 Les volumes importés

Afin de compléter les besoins en eau ou de desservir des communes n'ayant de pas captages d'eau, des imports d'eau sont réalisés.



Pour l'exercice 2025, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a importé 623 053 m³.



Faits marquants 2024/2025

Les volumes importés par zone ne correspondent pas à la somme des volumes importés à l'échelle du S2e77 car les volumes importés à l'échelle du S2e77 ne tiennent pas compte des volumes importés (et donc exportés) entre zone.

La baisse des volumes importés sur la zone Nord-Est est liée à la remise en service du champ captant d'Amillis à la suite des travaux de 2024 qui avaient nécessité d'importer plus d'eau pour couvrir les besoins.

Les volumes importés pour l'UD P18 correspondent à l'import depuis Cerneux (UDO) pour alimenter Augers-en-Brie bourg (UD P18). L'augmentation des volumes importés sur la zone Provinois est liée à une hausse des volumes importés pour Augers-en-Brie Bourg depuis l'UDO (zone Nord-Est). Cette hausse sur Augers-en-Brie Bourg est en cohérence avec une hausse des volumes comptabilisés.

L'augmentation des volumes importés pour la zone Bassée-Montois est liée à la mise en service de l'interconnexion du TransprEAUvinois pour alimenter la commune de Hermé et une hausse non négligeable des volumes importés pour l'UD BM15 du fait d'une dégradation de la performance du réseau.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME IMPORTE 2024	VOLUME IMPORTE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	719 039	651 967	-67 072	-9,3%
PROVINOIS	36 268	41 679	5 411	14,9%
BASSEE-MONTOIS	124 039	128 919	4 880	3,9%
TOTAL S2e77	687 039	623 053	-63 986	-9,3%

Zone Budgétaire Nord-Est

Les imports pour l'UDN, l'UDO et l'UDQ sont des imports internes au S2e77 depuis la zone Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2024	VOLUME IMPORTE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDB	543 971	476 119	-67 852	-12%
UDI	1 087	1 106	19	2%
UDJ-K	140 231	138 510	-1 721	-1%
UDN	5 235	6 765	1 530	29%
UDO	20 651	22 657	2 006	10%
UDQ	4 327	4 015	-312	-7%

Zone Budgétaire Provinois

Les imports pour l'UD P18 sont des imports internes au S2e77 depuis la zone Nord-Est.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2024	VOLUME IMPORTE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P18	8 772	11 493	2 721	31%
UD P27	17 942	16 909	-1 033	-6%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2024	VOLUME IMPORTE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM15	105 227	110 872	5 645	5%
UD BM16	11 545	10 474	-1 071	-9%
UD BM17	7 267	7 573	306	4%

3.4 Les volumes exportés

De la même manière, le S2e77 est amené à exporter de l'eau pour des communes extérieures au territoire du Syndicat afin d'assurer leur alimentation en eau potable.



Pour l'exercice 2025, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a exporté 61 879 m³ d'eau.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME EXPORTE 2024	VOLUME EXPORTE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	35 266	44 238	8 972	25,4%
PROVINOIS	188 014	192 335	4 321	2,3%
BASSEE-MONTOIS	9 304	11 541	2 237	24,0%
TOTAL S2e77	49 831	61 879	12 048	24,2%

Zone Budgétaire Nord-Est

Les exports pour l'UDO sont des exports internes au S2e77 vers la zone Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2024	VOLUME EXPORTE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
<i>Depuis UDB</i>	5 350	7 124	1 774	33%
<i>Depuis UDE</i>	1 639	1 067	-572	-35%
<i>Depuis UDH</i>	13 152	17 463	4 311	33%
<i>Depuis UDO</i>	8 772	11 493	2 721	31%
<i>Depuis UDQ</i>	6 353	7 091	738	12%

Zone Budgétaire Provinois

Les exports pour l'UD18 sont des exports internes au S2e77 vers la zone Nord-Est.

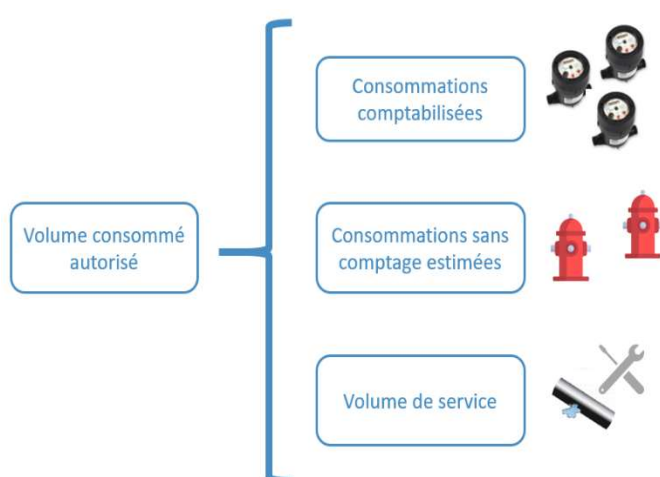
UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2024	VOLUME EXPORTE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
<i>Depuis UD P5</i>	14 033	17 593	3 560	25%
<i>Depuis UD P18</i>	170 444	171 947	1 503	1%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2024	VOLUME EXPORTE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
<i>Depuis UDBM3</i>	9 304	11 541	2 237	24%

3.5 Les volumes consommés autorisés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.



Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

La somme des volumes autorisés non comptés et des volumes comptabilisés représente les volumes consommés autorisés.



Pour l'exercice 2025, les volumes consommés autorisés sont de 5 207 635 m3 et se répartissent :

- **Volume comptabilisé : 5 152 925 m3**
- **Volume consommé sans comptage : 18 980 m3**
- **Volume de service : 35 730 m3**

3.5.1 Volumes consommés comptabilisés

Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME COMPTABILISE 2024	VOLUME COMPTABILISE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 127 755	2 158 931	31 176	1,5%
PROVINOIS	2 032 092	2 124 920	92 828	4,6%
BASSEE-MONTOIS	878 221	869 074	-9 147	-1,0%
TOTAL S2e77	5 038 068	5 152 925	114 857	2,3%



Pour l'exercice 2025, la consommation moyenne sur le territoire du S2e77 est de :

- 99 m³ par an et par abonné
- 126 litres par jour et par habitant



Faits marquants 2024/2025

Les volumes comptabilisés qui étaient plutôt sur une tendance à la baisse sont en hausse en 2025 sur les zone Nord-Est et Provinois. Une légère baisse est observée sur la zone Bassée Montois.

Certaines UD présentent des volumes comptabilisés en baisse. Ces volumes étant le vecteur de recettes du Syndicat, une attention particulière est à porter sur les années à venir notamment pour planifier et continuer les investissements sur le patrimoine Eau Potable.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2024	VOLUME COMPTABILISE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	491 730	503 883	12 153	2%
UDB	578 146	612 137	33 991	6%
UDD	175 595	172 311	-3 284	-2%
UDE	133 575	130 776	-2 799	-2%
UDF-UDG	148 907	144 310	-4 597	-3%
UDH	45 193	43 416	-1 777	-4%
UDI	139 056	133 941	-5 115	-4%
UDJ-UDK	108 774	107 097	-1 677	-2%
UDL	37 346	35 284	-2 062	-6%
UDM	166 687	178 184	11 497	7%
UDN	81 389	78 179	-3 210	-4%
UDO	10 282	9 841	-441	-4%
UDQ	11 075	9 572	-1 503	-14%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2024	VOLUME COMPTABILISE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	99 155	99 213	58	0%
UD P5	21 701	34 676	12 975	60%
UD P13	71 342	75 841	4 499	6%
UD P18	1 822 179	1 899 429	77 461	4%
UD P27	17 715	15 761	-1 954	-11%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2024	VOLUME COMPTABILISE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	4 496	5 370	874	19%
UD BM2	32 881	36 176	3 295	10%
UD BM3	56 419	52 796	-3 623	-6%
UD BM4	9 939	9 369	-570	-6%
UD BM5	28 141	24 979	-3 162	-11%
UD BM6	26 696	28 604	1 908	7%
UD BM7	31 871	34 150	2 279	7%
UD BM8	397 581	388 904	-8 677	-2%
UD BM9	15 839	15 030	-809	-5%
UD BM10	61 663	57 791	-3 872	-6%
UD BM11	31 031	32 578	1 547	5%
UD BM12	31 134	28 570	-2 564	-8%
UD BM13	34 216	37 964	3 748	11%
UD BM14	16 794	16 023	-771	-5%
UD BM 15	82 686	82 082	-604	-1%
UD BM 16	9 038	9 828	790	9%
UD BM 17	7 796	8 860	1 064	14%

3.5.2 Volumes consommés sans comptage

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	VOLUME SANS COMPTAGE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	5 536	8 011	2 475	44,7%
PROVINOIS	7 589	7 563	-26	-0,3%
BASSEE-MONTOIS	4 796	3 406	-1 390	-29,0%
TOTAL S2e77	17 921	18 980	1 059	5,9%



Faits marquants 2024/2025

Sur la zone Nord-Est, les volumes sans comptage sont en hausse car les pesées des poteaux incendie ont eu lieu (pesées un an sur deux). Comme en 2024, un vol d'eau important sur l'UDM est aussi à déplorer.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	VOLUME SANS COMPTAGE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	0	742	742	-
UDB	0	1 391	1 391	-
UDD	0	546	546	-
UDE	0	287	287	-
UDF-UDG	120	378	258	215%
UDH	0	133	133	-
UDI	0	266	266	-
UDJ-UDK	0	378	378	-
UDL	0	63	63	-
UDM	5 116	3 624	-1 492	-29%
UDN	0	119	119	-
UDO	300	28	-272	-91%
UDQ	0	56	56	-

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	VOLUME SANS COMPTAGE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	126	0	-126	-100%
UD P5	87	3	-84	-97%
UD P13	446	1 924	1 478	331%
UD P18	6 860	5 636	-1 224	-18%
UD P27	70	0	-70	-100%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	VOLUME SANS COMPTAGE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	28	0	-28	-100%
UD BM2	191	0	-191	-100%
UD BM3	15	0	-15	-100%
UD BM4	21	0	-21	-100%
UD BM5	49	0	-49	-100%
UD BM6	42	0	-42	-100%
UD BM7	310	260	-50	-16%
UD BM8	2 667	1 976	-691	-26%
UD BM9	116	106	-10	-9%
UD BM10	503	452	-51	-10%
UD BM11	14	0	-14	-100%
UD BM12	214	176	-38	-18%
UD BM13	18	0	-18	-100%
UD BM14	133	148	15	11%
UD BM 15	419	288	-131	-31%
UD BM 16	28	0	-28	-100%
UD BM 17	28	0	-28	-100%

3.5.3 Volumes de service

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME DE SERVICE 2024	VOLUME DE SERVICE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	24 885	11 098	-13 787	-55,4%
PROVINOIS	11 956	17 497	5 541	46,3%
BASSEE-MONTOIS	7 363	7 135	-228	-3,1%
TOTAL S2e77	44 204	35 730	-8 474	-19,2%



Faits marquants 2024/2025

Les volumes de service évoluent aussi chaque année en fonction des travaux de renouvellement programmés sur les communes.

En 2024, la zone Nord-Est a été fortement impactée par les travaux sur le champ captant d'Amillis qui avaient nécessité des volumes importants d'eau pour forer le nouveau captage et régénérer le captage F1.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2024	VOLUME DE SERVICE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	18 606	3 696	-14 910	-80%
UDB	1 698	1 944	246	14%
UDD	1 858	2 428	570	31%
UDE	300	300	0	0%
UDF-UDG	375	394	19	5%
UDH	93	90	-3	-3%
UDI	749	793	44	6%
UDJ-UDK	379	620	241	64%
UDL	80	80	0	0%
UDM	335	335	0	0%
UDN	327	333	6	2%
UDO	35	35	0	0%
UDQ	50	50	0	0%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2024	VOLUME DE SERVICE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	70	149	79	113%
UD P5	200	200	0	0%
UD P13	1 105	2 282	1 177	107%
UD P18	10 531	14 816	4 285	41%
UD P27	50	50	0	0%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2024	VOLUME DE SERVICE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	25	25	0	0%
UD BM2	50	50	0	0%
UD BM3	619	619	0	0%
UD BM4	16	15	-1	-6%
UD BM5	75	75	0	0%
UD BM6	70	74	4	6%
UD BM7	320	304	-16	-5%
UD BM8	3 388	2 868	-520	-15%
UD BM9	350	303	-47	-13%
UD BM10	1 495	1 426	-69	-5%
UD BM11	125	778	653	522%
UD BM12	150	161	11	7%
UD BM13	190	185	-5	-3%
UD BM14	155	160	5	3%
UD BM 15	295	52	-243	-82%
UD BM 16	40	40	0	0%
UD BM 17	0	0	0	-

3.5.4 Volumes consommés autorisés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2024	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2025	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 158 176	2 178 040	19 864	0,9%
PROVINOIS	2 051 637	2 149 980	98 343	4,8%
BASSEE-MONTOIS	890 380	879 615	-10 765	-1,2%
TOTAL S2e77	5 100 193	5 207 635	107 442	2,1%

3.6 Les interventions réseau

Les exploitants assurent des interventions d'urgence (réparations des fuites) et des interventions programmées (maintenance, renouvellement de branchements, etc.).

3.6.1 Les interventions programmées

Les interventions programmées sont par nature des interventions non urgentes et généralement prises sur rendez-vous notamment pour les branchements neufs ou le renouvellement des branchements. Ne sont pas comptabilisées les interventions programmées pour la maintenance des équipements du service.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2024	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2025	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	25 222	25 226	0,0%
PROVINOIS	17 576	17 717	0,8%
BASSEE-MONTOIS	9 821	9 849	0,3%
TOTAL S2e77	52 619	52 792	0,3%

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS NEUFS 2024	BRANCHEMENTS NEUFS 2025	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	90	58	-35,6%
PROVINOIS	61	36	-41,0%
BASSEE-MONTOIS	20	24	20,0%
TOTAL S2e77	171	118	-31,0%

3.6.2 Les interventions d'urgence

Les interventions d'urgence sont par nature non programmées. Il s'agit principalement des interventions pour réparation de fuite. Ne sont pas comptabilisées les interventions d'urgence liées à une panne ou un dysfonctionnement des équipements électromécaniques du service.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB INTERVENTIONS RESEAU 2024	NB INTERVENTIONS RESEAU 2025	EVOLUTION (EN NOMBRE)
NORD-EST	231	266	35
PROVINOIS	190	229	39
BASSEE-MONTOIS	67	53	-14
TOTAL S2e77	488	548	60

ZONE BUDGETAIRE	DONT FUITE CANALISATIONS		DONT FUITE BRANCHEMENT		DONT FUITE EQUIPEMENT	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
NORD-EST	80	112	133	119	18	35
PROVINOIS	60	74	124	146	6	9
BASSEE-MONTOIS	36	23	24	24	7	6
TOTAL S2e77	176	209	281	289	31	50



Faits marquants 2024/2025

Concernant les interventions d'urgence, on note que le nombre de fuites présente une hausse plus marquée que les années précédentes.

On note surtout que c'est le nombre de fuites sur canalisations qui a évolué à la hausse.

4 La performance technique

4.1 La qualité de l'eau

Dans le cadre de contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise des **prélèvements de contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique. L'exploitant du service de l'eau est aussi amené à réaliser des prélèvements dans le cadre de sa surveillance de l'eau distribuée et de son autocontrôle.



Pour l'exercice 2025, le taux de conformité sur les analyses microbiologiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 100%.

Le taux de conformité sur les analyses physico-chimiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 89%.



Faits marquants 2024/2025

Sur la zone Nord-Est, des non-conformités ont été relevées en sortie des usines d'Hondevilliers et de Verdelot pour les nouveaux métabolites de pesticides.

Sur la zone Provinois, la mise en service du TransprEAUvinois a permis de nettement diminuer le nombre de non-conformité. Cependant, les UD de Bannost-Villegagnon et de Chalaute-la-Grande ainsi que dans une moindre mesure l'UD du TransprEAUvinois sont impactées par des non-conformités liées aux nouveaux métabolites de pesticides.

L'UD de Bannost-Villegagnon présente aussi des non-conformités sur le paramètre atrazine et ses dérivés. Un suivi renforcé est en place afin de suivre l'évolution de ce paramètre.

Sur la zone Bassée-Montois, les non-conformités concernent essentiellement les UD de Baby, Hermé, Villuis, Villenauxe-la-Petite qui présentent des teneurs en métabolites de pesticides supérieures aux limites de qualité sans dépassement du seuil sanitaire. À noter que l'UD de Baby présente aussi des teneurs en nitrates supérieures aux limites de qualité. Des dossiers de dérogation sont en cours d'instruction par les services de l'Etat. Des non-conformités pour les paramètres Perchlorates et époxiconazole ont été relevées pour l'UD de Bazoches-lès-Bray. Un suivi renforcé est en place.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES MICROBIO.		NB ANALYSES MICROBIO. NON-CONFORMES	
	2024	2025	2024	2025
NORD-EST	178	177	0	0
PROVINOIS	169	121	0	0
BASSEE-MONTOIS	145	152	0	0
TOTAL S2e77	492	450	0	0

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES PHYSICO- CH.		NB ANALYSES PHYSICO-CH. NON-CONFORMES	
	2024	2025	2024	2025
NORD-EST	235	237	0	12
PROVINOIS	166	141	5	22
BASSEE-MONTOIS	154	196	9	29
TOTAL S2e77	555	574	14	63

4.2 L'indice d'avancement de protection des ressources

La mise en place de **périmètres de protection et leur surveillance** est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. **L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource** du service permet d'évaluer ce processus, selon les modalités suivantes :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.



80% des captages du S2e77 disposent d'un arrêté préfectoral.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES	NOMBRE DE CAPTAGES AVEC ARRETE DUP	NOMBRE DE CAPTAGES DUP EN COURS
NORD-EST	20	17	3
PROVINOIS	10	7	3
BASSEE-MONTOIS	14	11	3
TOTAL S2e77	44	35	9



Faits marquants 2024/2025

L'année 2025 fut marquée par la mise en œuvre totale de l'arrêté préfectoral du captage des Ormes-sur-Voulzie et par la réception de l'avis de l'hydrogéologue pour le captage de Châtenay-sur-Seine.

Pour le champ captant de La Feuchelle à Noyen-sur-Seine, la mise en œuvre du suivi des piézomètres et la réalisation de la première campagne de mesure a permis de porter l'indice d'avancement de protection de la ressource à 100% pour ce champ captant.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/2025	INDICE DE PROTECTION
UDA	AMILLIS 1	DUP 2024	60%
	AMILLIS 2		
	AMILLIS 3		
	BEAUTHEIL 1		
	BEAUTHEIL 2		
UDB	DAGNY 2	DUP 2020	60%
UDD	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
UDE	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
	DOUE		
UDF-UDG	VERDELOT BASSE CROIX	DUP 1994	100%
	VERDELOT LE MONT	DUP 2023	60%
UDI	SAACY-SUR-MARNE	DUP 1979	100%
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	DUP 1979	100%
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	DUP 2023	60%
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
	JOUY-SUR-MORIN 2	DUP 1983	100%
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	ENQUETE PUBLIQUE	40%

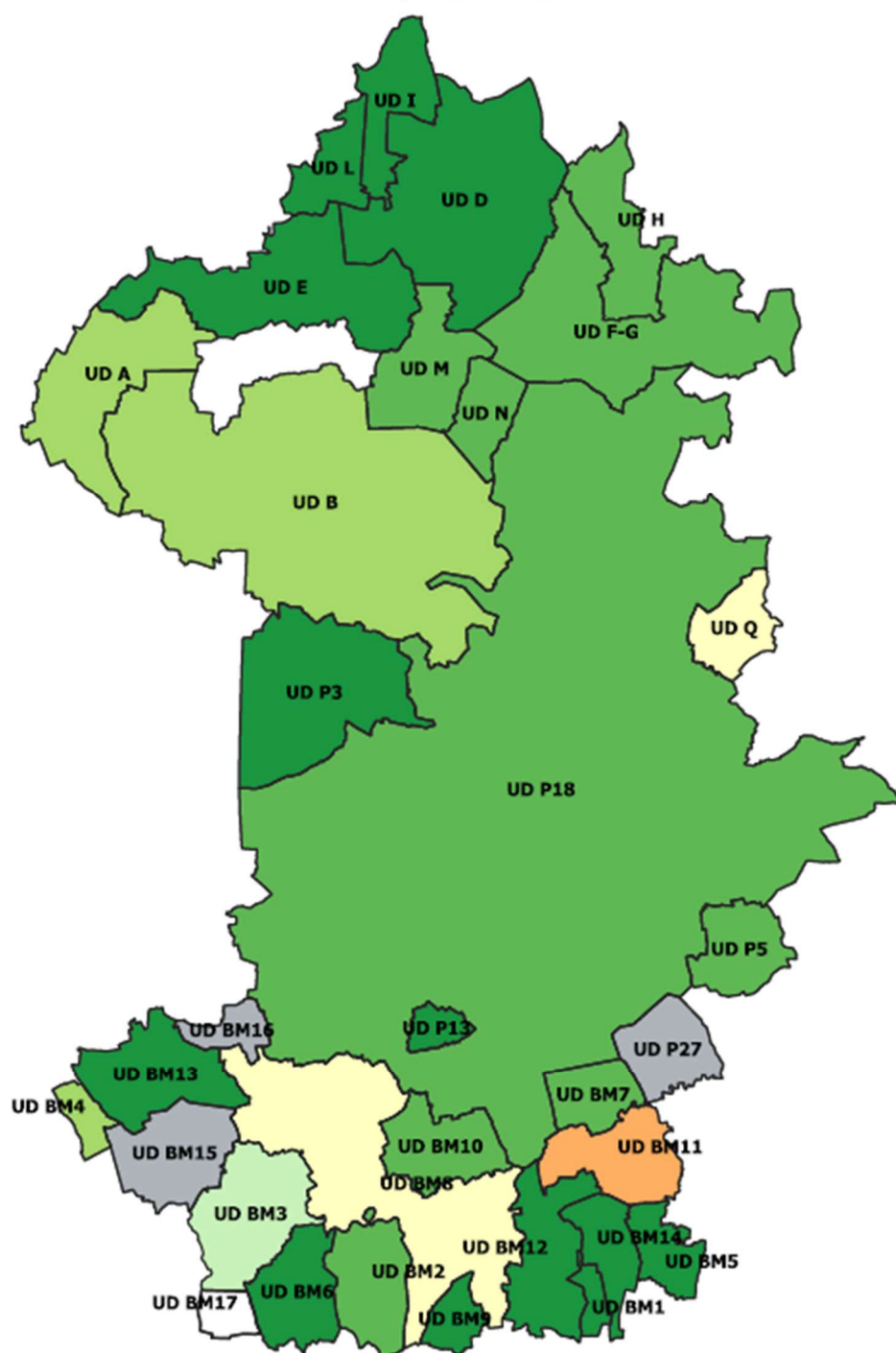
Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/2025	INDICE DE PROTECTION
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	DUP 1975	100%
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	DUP 1974	80%
UD P13	LONGUEVILLE 1	DUP 2014	100%
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1	DUP 2019	100%
	NOYEN-SUR-SEINE P2		
	NOYEN-SUR-SEINE P3		
	NOYEN-SUR-SEINE F3		
	VILLIERS-SUR-SEINE F1	CONSULTATION ADMINISTRATIVE	40%
	VILLIERS-SUR-SEINE F2		
	VILLIERS-SUR-SEINE F3		

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/2025	INDICE DE PROTECTION
UD BM1	BABY	DUP 2016	100%
UD BM2	BAZOUCHES LES BRAY F2	DUP 2003	80%
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	AVIS HYDROGÉOLOGUE	50%
UD BM4	COUTENCON	DUP 2021	60%
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	DUP 2008	100%
UD BM6	GRAVON	DUP 2016	100%
UD BM7	HERMÉ	DUP 2007	80%
UD BM8	JAULNES	ENQUETE PUBLIQUE	40%
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	DUP 1982	100%
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	DUP 2020	80%
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	AVIS HYDROGÉOLOGUE	20%
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	DUP 2014	100%
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	DUP 1976	100%
UD BM14	VILLUIS	DUP 2011	100%

Etat d'avancement des procédures de Déclaration d'Utilité Publique(DUP) - 2025



- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté
- NC : Non concerné

*Lorsque une ud est concernée par plusieurs ressources avec des états d'avancement différents, la moyenne a été prise en compte

4.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Cet **Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau est calculé sur 120 points**. Il faut qu'il atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé. Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

- Partie A : plan du réseau sur 15 points
 - Existence d'un plan des réseaux sur 10 points
 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux sur 5 points
- Partie B : inventaire des réseaux sur 30 points
 - Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux) sur 15 points
 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations sur 15 points
- Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux sur 75 points
 - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes sur 10 points
 - Inventaire pompes et équipements électromécaniques sur 10 points
 - Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux sur 10 points
 - Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique sur 10 points
 - Inventaire secteurs de recherche de pertes eau sur 10 points
 - Localisation des autres interventions sur 10 points
 - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur 10 points

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ICGP (120 PTS)	PARTIE A (15 PTS)	PARTIE B (30 PTS)	PARTIE C (75 PTS)
NORD-EST	120	15	30	75
PROVINOIS	116	15	26	75
BASSEE-MONTOIS	120	15	30	75
TOTAL S2e77	118	15	28	75

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la **zone Nord-Est**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2014-2018.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à **120 points** sur la zone.

Zone Budgétaire Provinois

Sur la **zone Provinois**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2019-2024.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à **115 points** sur l'ensemble la zone.

Les 5 points manquants sont liés à un linéaire de réseau sans information sur la période de pose. Le travail de recherche d'archive se poursuit pour récupérer les informations manquantes. L'analyse notamment des photographies aériennes qui sont le témoin de l'évolution des habitats va permettre de définir les périodes de pose les plus probables.

Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur la **zone Bassée-Montois**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2019-2024.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à **120 points** sur l'ensemble la zone.

4.4 L'indice linéaire de Consommation (ILC)

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation.

Exprimé en m³/jour/km, il permet de caractériser **la densité d'un réseau de distribution** d'eau potable :

- ILC < 10 m³/j/km : réseau caractérisé comme rural,
- ILC entre 10 et 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme semi-urbain,
- ILC > 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme urbain.



En 2025, l'indice Linéaire de Consommation sur le territoire du S2e77 est de 7,1 m³ par jour et par kilomètre de réseau. Cet indicateur témoigne d'un réseau caractérisé comme rural.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILC 2024	ILC 2025	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
NORD-EST	6,22	6,30	0,08	Rural
PROVINOIS	8,17	8,57	0,39	Rural
BASSEE-MONTOIS	7,70	7,57	-0,13	Rural
TOTAL S2e77	6,93	7,08	0,16	Rural



Faits marquants 2024/2025

À noter que l'UD de Bazoches-lès-Bray est passée d'un réseau catégorisé comme rural à un réseau de type intermédiaire du fait de l'augmentation des volumes comptabilisés.

À l'inverse l'UD de l'usine des Ormes-sur-Voulzie est passée d'un réseau caractérisé comme intermédiaire à rural.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2024	ILC 2025	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UDA	14,05	14,00	-0,06	Intermédiaire
UDB	6,87	6,26	-0,61	Rural
UDD	8,73	8,88	0,15	Rural
UDE	5,56	5,43	-0,13	Rural
UDF-UDG	4,24	4,12	-0,12	Rural
UDH	3,28	3,43	0,15	Rural
UDI	9,68	9,19	-0,49	Rural
UDJ-UDK	3,41	3,38	-0,03	Rural
UDL	9,96	9,42	-0,53	Rural
UDM	7,99	8,45	0,46	Rural
UDN	7,97	7,67	-0,30	Rural
UDO	6,36	7,02	0,66	Rural
UDQ	5,94	5,70	-0,24	Rural

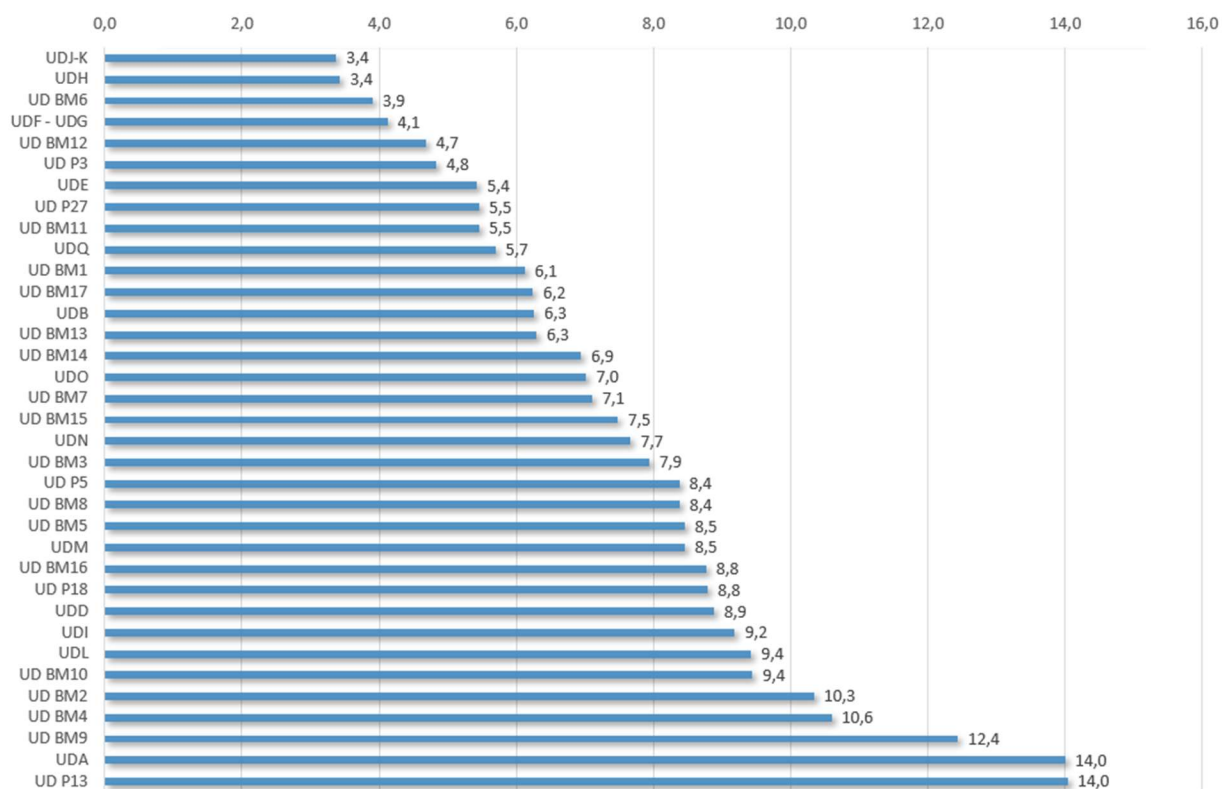
Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2024	ILC 2025	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD P3	4,80	4,83	0,03	Rural
UD P5	5,75	8,37	2,62	Rural
UD P13	12,78	14,03	1,25	Intermédiaire
UD P18	8,48	8,79	0,31	Rural
UD P27	6,15	5,46	-0,70	Rural

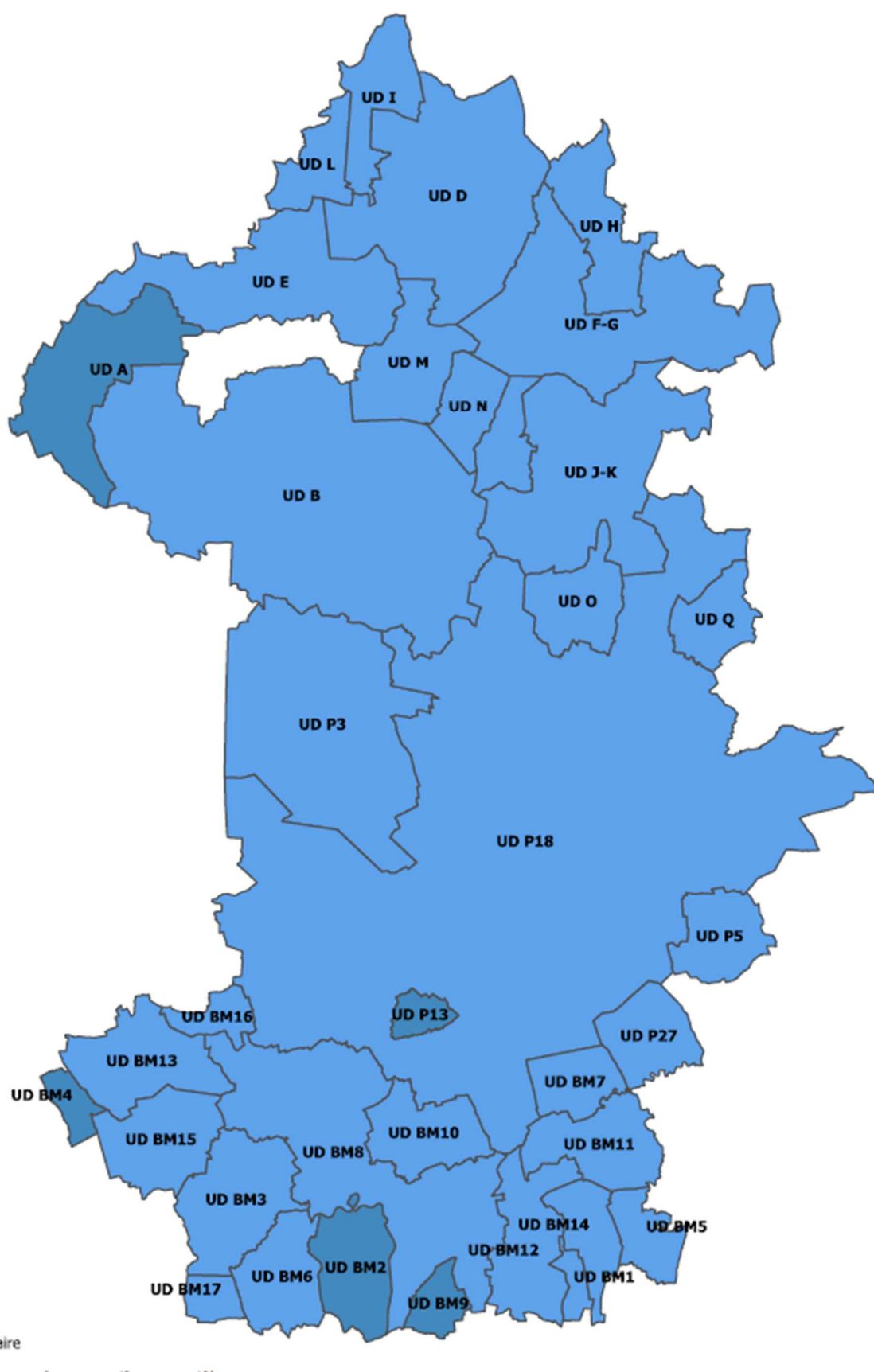
Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2024	ILC 2025	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD BM1	5,21	6,12	0,91	Rural
UD BM2	9,45	10,34	0,89	Intermédiaire
UD BM3	8,11	7,94	-0,17	Rural
UD BM4	11,26	10,59	-0,67	Intermédiaire
UD BM5	9,54	8,45	-1,08	Rural
UD BM6	3,65	3,90	0,25	Rural
UD BM7	7,96	7,11	-0,85	Rural
UD BM8	8,59	8,38	-0,21	Rural
UD BM9	13,13	12,44	-0,70	Intermédiaire
UD BM10	10,07	9,44	-0,63	Rural
UD BM11	5,10	5,46	0,36	Rural
UD BM12	5,10	4,68	-0,42	Rural
UD BM13	5,68	6,29	0,61	Rural
UD BM14	7,26	6,94	-0,32	Rural
UD BM 15	7,59	7,48	-0,11	Rural
UD BM 16	8,09	8,77	0,68	Rural
UD BM 17	5,51	6,24	0,73	Rural

Classement par Indice Linéaire de Consommation



Indice linéaire de consommation (ILC) 2025



4.5 Le rendement de réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont **le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau** en réseau de distribution.

Le suivi du rendement est réalisé tous les jours **par les exploitants** afin de détecter au plus vite d'éventuelles fuites et lancer les recherches et réparations nécessaires.

Le S2e77 réalise son **programme pluriannuel d'investissement** en tenant compte des remontées terrain. Ce qui permet de prévoir les renouvellements et donc les investissements au plus juste de façon à **lutter efficacement à la réduction des pertes en eau** et à la préservation des ressources.



Pour l'exercice 2025, le rendement sur le territoire du S2e77 est de 77,4%. Le rendement Grenelle est fixé à 66%.



Faits marquants 2024/2025

Nota : le rendement 2024 a été rectifié puisque les volumes comptabilisés pour l'internat de Sourdun (UD P18) sur le dernier trimestre n'avaient pas été intégrés par le Délégué.

Depuis 2020, le rendement du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 a progressé, passant de 73% en 2020 à 77,5% en 2024. On note une légère baisse en 2025 à 77,4%.

Cette légère baisse s'observe sur les zones Nord-Est et Bassée-Montois. Cependant, le calcul du rendement à la zone engendre un biais et il est nécessaire de regarder les rendements à l'échelle des UD voire des communes. En effet, la zone Provinois ne présente pas de baisse du rendement ; néanmoins c'est la zone qui présente le plus de communes où le rendement est inférieur au rendement Grenelle.

Cette légère baisse du rendement global du S2e77 témoigne du vieillissement des réseaux malgré les efforts de renouvellement et de lutte contre les fuites. Ceci renforce l'importance de consacrer les efforts sur le renouvellement patrimonial.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée : en cas de non-présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non-présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de transport et/ou de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'agence de l'eau (chargée de la mise en œuvre de ce décret) sera appliquée.

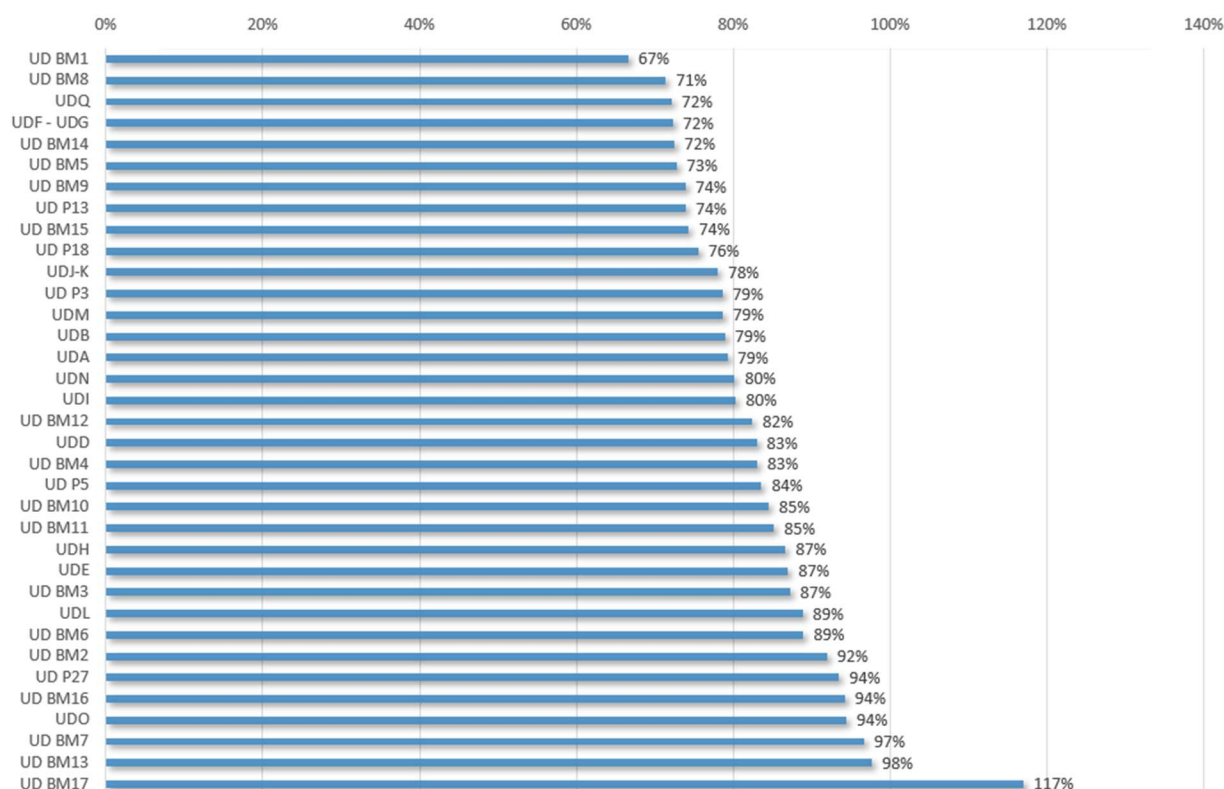
Deux seuils de rendement ont été établis :

- Seuil n°1 : réseau considéré comme conforme si rendement supérieur à 85% et rendement supérieur ou égal à $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$;
- Seuil n°2 : réseau considéré comme non-conforme et obligation d'établir un plan d'action si rendement inférieur à $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RENDEMENT 2024	RENDEMENT 2025	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
NORD-EST	79,4%	78,3%	0,53	66%
PROVINOIS	76,7%	77,3%	0,20	67%
BASSEE-MONTOIS	78,9%	77,9%	0,86	67%
TOTAL S2e77	77,7%	77,4%	-0,20	66%

Classement par rendement de réseau



Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2024	RENDEMENT 2025	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UDA	79,4%	79,2%	-0,1	68%
UDB	78,5%	78,9%	0,4	66%
UDD	85,0%	83,0%	-2,0	67%
UDE	88,3%	87,0%	-1,3	66%
UDF-UDG	79,5%	72,3%	-7,2	66%
UDH	84,8%	86,7%	1,8	66%
UDI	86,6%	80,3%	-6,3	67%
UDJ-UDK	77,8%	78,0%	0,2	66%
UDL	87,1%	88,8%	1,7	67%
UDM	83,8%	78,7%	-5,2	67%
UDN	87,7%	80,2%	-7,6	67%
UDO	93,9%	94,4%	0,6	66%
UDQ	79,8%	72,1%	-7,7	66%



Faits marquants 2024/2025

Sur la zone Nord-Est, les résultats de l'exercice 2025 démontrent une légère baisse du rendement global de la zone : 79,4% en 2024 à 78,3% en 2025.

Nous constatons une progression notable du rendement sur l'UD de Saint-Cyr - Saâcy (UDL) avec moins de fuite en 2025 et sur l'UD de l'usine d'Hondevilliers (UDD) notamment avec le renouvellement du réseau d'eau au Jariel sur la commune de Sablonnières.

En revanche, nous constatons une baisse des rendements sur les UD de Montceaux-lès-Provins (UDQ), de Jouy-sur-Morin (UDN), de Saint-Rémy Arches - Les Lisses (UDM), de Saâcy-sur-Marne (UDI) et de l'usine de Verdelot (UDF-UDG).

Une attention particulière sur le prochain exercice doit être portée ces UD afin de maintenir les rendements de réseau qui sont en baisse entre 2024 et 2025.

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2024	RENDEMENT 2025	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD P3	64,9%	78,6%	13,7	66%
UD P5	77,2%	83,6%	6,4	66%
UD P13	80,0%	73,9%	-6,1	68%
UD P18	75,9%	75,5%	-0,3	67%
UD P27	99,4%	93,5%	-5,9	66%



Faits marquants 2024/2025

Sur la zone Provinois, les résultats de l'exercice 2025 démontrent une légère amélioration du rendement global de la zone : 76,7% en 2024 à 77,3% en 2025. Cependant, cette hausse n'est pas homogène sur l'ensemble des unités. On note notamment :

- UD de Bannost-Villegagnon (UD P3) : on note une forte hausse du rendement sur les communes de Bannost-Villegagnon et Jouy-le-Châtel. Cette hausse est principalement liée au renouvellement important des réseaux sur la commune de Jouy-le-Châtel et de l'abandon de 2,7 km de réseau fuyard et en doublon.
- UD de Chalaudre-la-Grande (UD P5) : la forte hausse des volumes produits est cohérente avec une hausse des volumes comptabilisés et des volumes exportés. Le nombre de fuite en 2024 avait fortement impacté le rendement.
- UD du TransprEAUvinois (UD P18) : cette unité de distribution correspond à l'ensemble des communes alimentées par le TransprEAUvinois. Cette performance globale est analysée à l'échelle des communes afin de prioriser les actions de renouvellement de réseau d'eau. Il en ressort que les réseaux suivants présentent un rendement faible et en-dessous du rendement Grenelle :
 - Léchelle : 41,1% en 2025
 - Vanvillé : 49,5%
 - Beauchery-Saint-Martin : 59,6%
 - La Ferté-Gaucher : 60%
 - Saint-Hilliers : 63,9 %
 - Sancy-lès-Provins : 64,9%
 - Louan-Villegruis-Fontaine : 65,8%

A l'inverse, on note une forte progression sur les réseaux de Vieux-Champagne, Sourdun, Augers-en-Brie Bourg, Chalaudre-la-Petite et Saint-Loup-de-Naud.

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2024	RENDEMENT 2025	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD BM1	59,0%	66,6%	7,7	66%
UD BM2	75,3%	91,9%	16,7	67%
UD BM3	94,3%	87,2%	-7,1	67%
UD BM4	84,0%	83,0%	-0,9	67%
UD BM5	80,4%	72,8%	-7,6	67%
UD BM6	71,3%	88,9%	17,7	66%
UD BM7	79,9%	96,7%	16,8	66%
UD BM8	74,9%	71,4%	-3,5	67%
UD BM9	93,4%	73,9%	-19,5	67%
UD BM10	88,0%	84,5%	-3,4	67%
UD BM11	86,3%	85,2%	-1,1	66%
UD BM12	84,1%	82,4%	-1,6	66%
UD BM13	77,5%	97,7%	20,2	66%
UD BM14	80,0%	72,5%	-7,5	66%
UD BM 15	79,3%	74,3%	-4,9	66%
UD BM 16	78,9%	94,2%	15,3	67%
UD BM 17	107,7%	117,0%	9,3	66%

Faits marquants 2024/2025

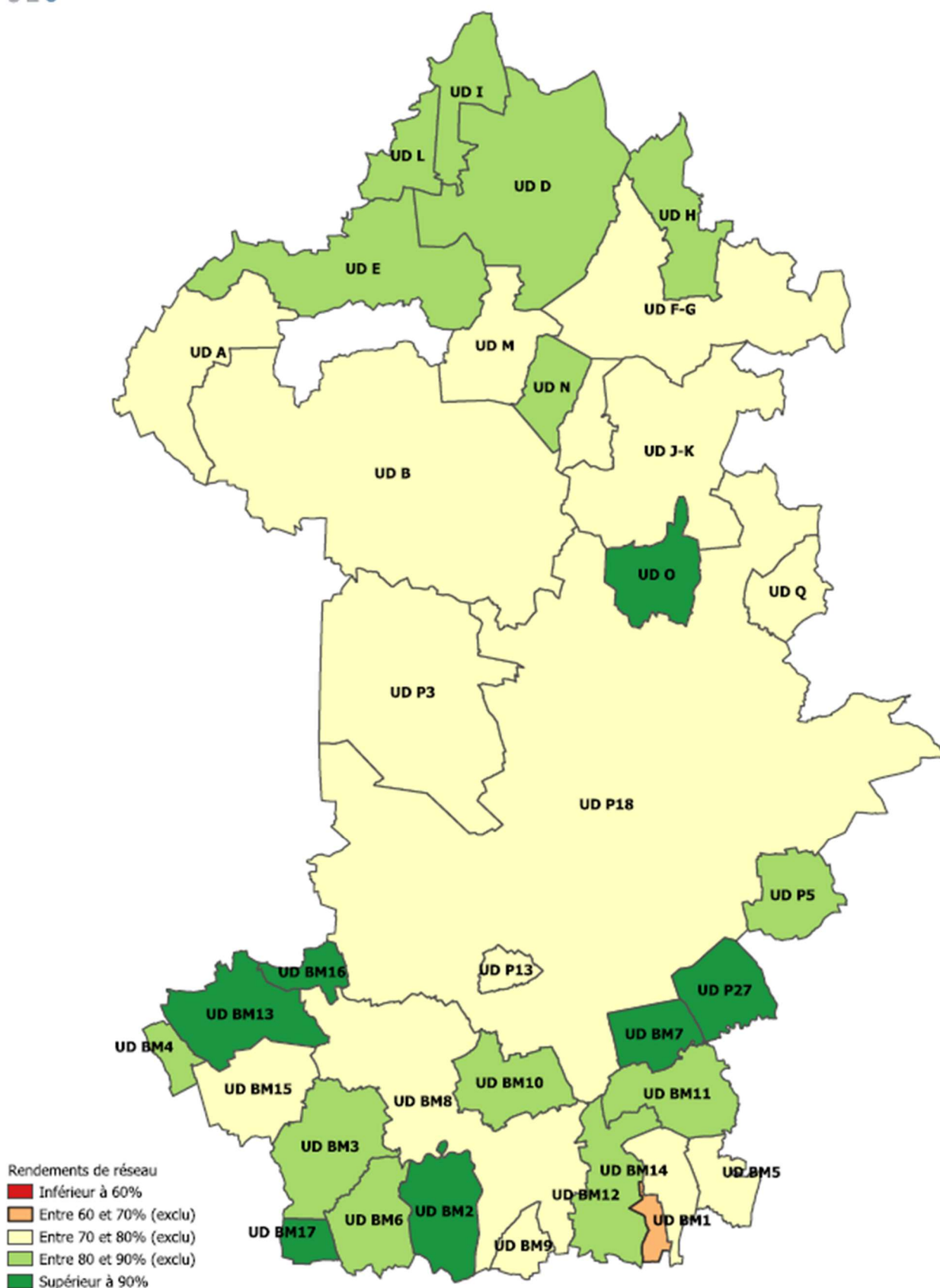
Sur la zone Bassée-Montois, les résultats de l'exercice 2025 démontrent une légère baisse du rendement global de la zone : 78,9% en 2024 à 77,9% en 2025. Cependant, cette baisse n'est pas homogène sur l'ensemble des unités. On note notamment :

- Une très nette progression du rendement sur les UD de Baby (UD BM1), Bazoches-lès-Bray (UD BM2), Balloy-Gravon (UD BM6), Hermé (UD BM7), Villeneuve-les-Bordes (UD BM13), Meigneux (UD BM16) et La Tombe (UD BM17). Cette forte progression s'explique par un nombre de fuites moins important en 2025 sur ces U. Pour l'UD de Villeneuve-les-Bordes, cette progression est aussi en cohérence avec les nombreux renouvellements ayant eu lieu fin 2024 et en 2025
- À l'inverse, on note une baisse du rendement sur les UD de l'usine de Châtenay-sur-Seine (UD BM3), de Fontaine-Fourches (UD BM5), de Montigny-le-Guesdier (UD BM9), de Villuis (UD BM14) et Montigny-Lencoup (UD BM15).

Une attention particulière sur le prochain exercice doit être portée ces UD afin de maintenir les rendements de réseau qui sont en baisse entre 2024 et 2025.



Rendement de réseau 2025



4.6 L'indice Linéaire de Pertes (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont **le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau**, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Les critères de l'Agence de l'Eau pour caractériser la performance d'un réseau d'eau potable sont les suivants.

	PERFORMANCE SATISFAISANTE	PERFORMANCE ACCEPTABLE	PERFORMANCE MEDIOCRE	PERFORMANCE MAUVAISE
RESEAU RURAL (ILC < 10)	ILP < 1,5	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
RESEAU SEMI-URBAIN (ILC ENTRE 10 ET 30)	ILP < 3	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
RESEAU URBAIN (ILC > 30)	ILP < 7	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15



Pour l'exercice 2024, l'indice linéaire de pertes (ILP) sur le territoire du S2e77 est de 2,07 m³ par jour et par kilomètre de réseau.

À l'inverse du rendement, cet indice doit diminuer pour être le témoin d'une amélioration de la performance du réseau.



Faits marquants 2024/2025

L'indice linéaire de perte du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 est passé de 1,99 en 2023 à 2,07 m³ par jour et par kilomètre en 2024.

On notera que l'ILP et le rendement sur le S2e77 présentent une performance du S2e77 contraire : le rendement baisse légèrement et l'ILP augmente légèrement.

L'ILP calcule les pertes en eau ramenées au kilomètre de réseau. Le linéaire entre 2024 et 2025 n'ayant pas évolué (pas d'ajout de nouvelles communes, pas d'extensions importantes comme le TransprEAUvinois, etc.), les ILP 2024 et 2025 sont comparables. On constate donc une légère hausse de l'ILP ce qui est cohérent avec la légère baisse du rendement à l'échelle du S2e77.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RAPPEL ILC 2025	ILP 2024	PERFORMANCE 2024	ILP 2025	PERFORMANCE 2025
NORD-EST	6,30	1,62	Acceptable	1,75	Acceptable
PROVINOIS	8,57	2,48	Acceptable	2,51	Médiocre
BASSEE-MONTOIS	7,57	2,06	Acceptable	2,14	Acceptable
TOTAL S2e77	7,08	1,99	Acceptable	2,07	Acceptable

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2025	ILP 2024	PERFORMANCE 2024	ILP 2025	PERFORMANCE 2025
UDA	14,00	3,65	Acceptable	3,67	Acceptable
UDB	6,26	1,88	Acceptable	1,67	Acceptable
UDD	8,88	1,54	Acceptable	1,82	Acceptable
UDE	5,43	0,74	Satisfaisante	0,81	Satisfaisante
UDF-UDG	4,12	1,10	Satisfaisante	1,58	Acceptable
UDH	3,43	0,59	Satisfaisante	0,53	Satisfaisante
UDI	9,19	1,50	Satisfaisante	2,25	Acceptable
UDJ-UDK	3,38	0,97	Satisfaisante	0,95	Satisfaisante
UDL	9,42	1,47	Satisfaisante	1,19	Satisfaisante
UDM	8,45	1,54	Acceptable	2,29	Acceptable
UDN	7,67	1,11	Satisfaisante	1,89	Acceptable
UDO	7,02	0,41	Satisfaisante	0,41	Satisfaisante
UDQ	5,70	1,50	Acceptable	2,20	Acceptable

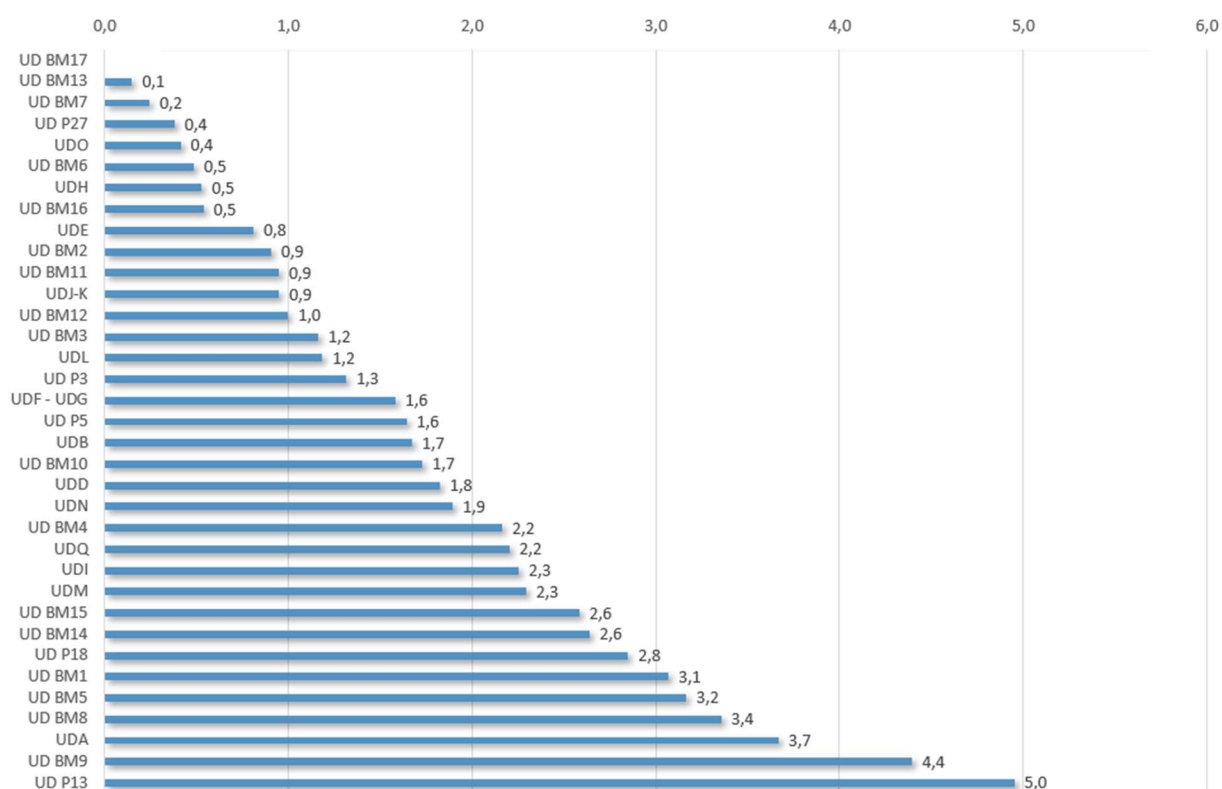
Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2025	ILP 2024	PERFORMANCE 2024	ILP 2025	PERFORMANCE 2025
UD P3	4,83	2,60	Médiocre	1,32	Satisfaisante
UD P5	8,37	1,70	Acceptable	1,64	Acceptable
UD P13	14,03	3,19	Acceptable	4,95	Acceptable
UD P18	8,79	2,70	Médiocre	2,85	Médiocre
UD P27	5,46	0,04	Satisfaisante	0,38	Satisfaisante

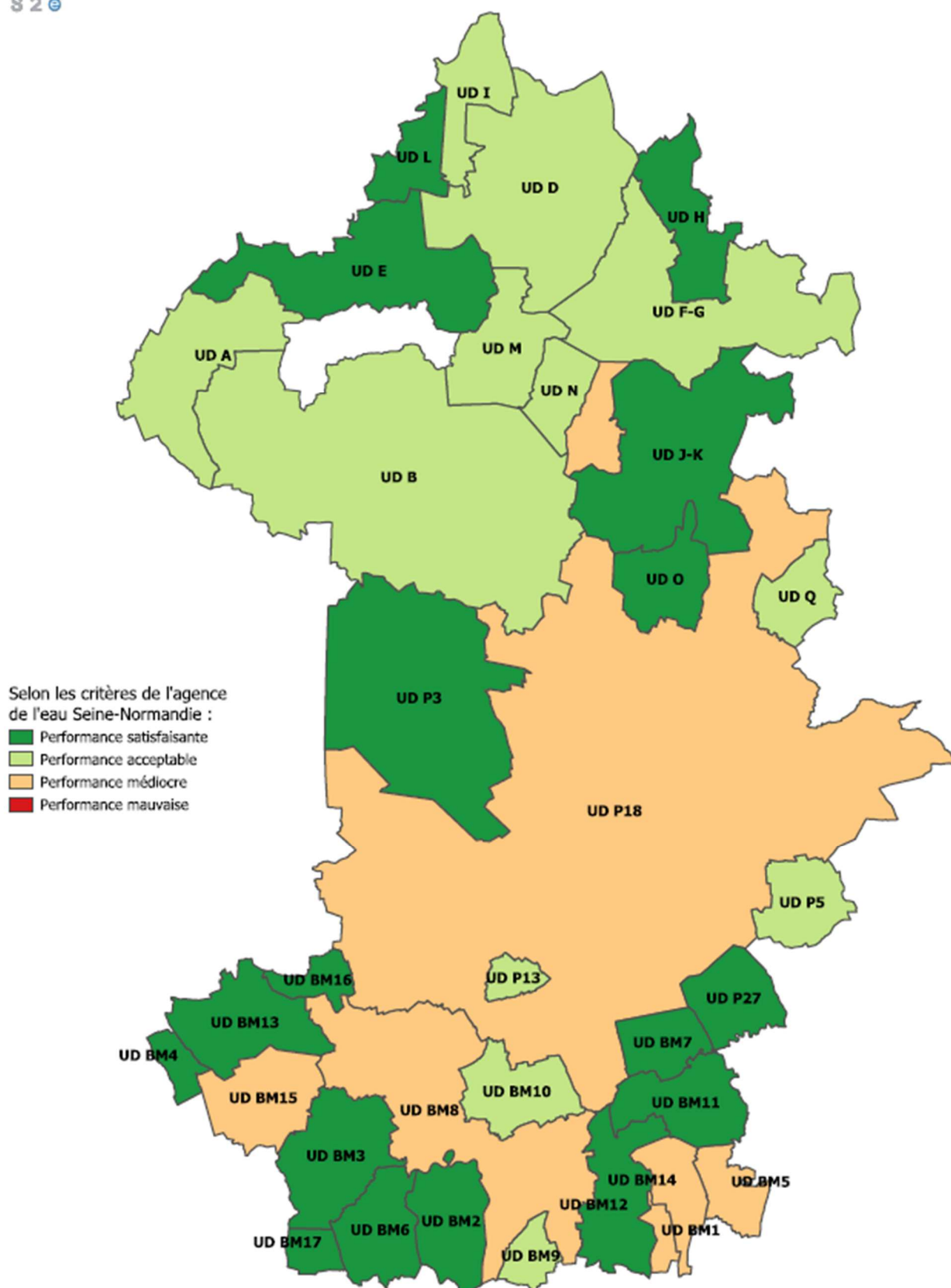
Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2025	ILP 2024	PERFORMANCE 2024	ILP 2025	PERFORMANCE 2025
UD BM1	6,12	3,63	Médiocre	3,07	Médiocre
UD BM2	10,34	3,11	Médiocre	0,91	Satisfaisante
UD BM3	7,94	0,49	Satisfaisante	1,16	Satisfaisante
UD BM4	10,59	2,15	Satisfaisante	2,16	Satisfaisante
UD BM5	8,45	2,33	Acceptable	3,17	Médiocre
UD BM6	3,90	1,47	Satisfaisante	0,49	Satisfaisante
UD BM7	7,11	2,01	Acceptable	0,24	Satisfaisante
UD BM8	8,38	2,88	Médiocre	3,36	Médiocre
UD BM9	12,44	0,93	Satisfaisante	4,40	Acceptable
UD BM10	9,44	1,38	Satisfaisante	1,73	Acceptable
UD BM11	5,46	0,81	Satisfaisante	0,95	Satisfaisante
UD BM12	4,68	0,97	Satisfaisante	1,00	Satisfaisante
UD BM13	6,29	1,65	Acceptable	0,15	Satisfaisante
UD BM14	6,94	1,82	Acceptable	2,64	Médiocre
UD BM 15	7,48	1,99	Acceptable	2,58	Médiocre
UD BM 16	8,77	2,17	Acceptable	0,54	Satisfaisante
UD BM 17	6,24	-0,39		-0,91	

Classement par Indice Linéaire de Pertes (ILP)



Indice linéaire de pertes (ILP) 2025



4.7 L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont [le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés](#) et de l'efficacité de la gestion du réseau. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites.



Pour l'exercice 2025, l'indice linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) sur le territoire du S2e77 est de 2,15 m³ par jour et par kilomètre de réseau.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILVNC 2024	ILVNC 2025	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	1,70	1,80	0,10
PROVINOIS	2,55	2,60	0,05
BASSEE-MONTOIS	2,17	2,23	0,07
TOTAL S2e77	2,08	2,15	0,07

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2024	ILVNC 2025	EVOLUTION (EN POINTS)
UDA	4,16	3,79	-0,37
UDB	1,89	1,70	-0,19
UDD	1,59	1,90	0,31
UDE	0,75	0,83	0,08
UDF-UDG	1,11	1,60	0,49
UDH	0,59	0,54	-0,05
UDI	1,54	2,31	0,77
UDJ-UDK	0,98	0,98	0,00
UDL	1,50	1,22	-0,27
UDM	1,79	2,48	0,68
UDN	1,14	1,94	0,79
UDO	0,52	0,43	-0,09
UDQ	1,52	2,24	0,72

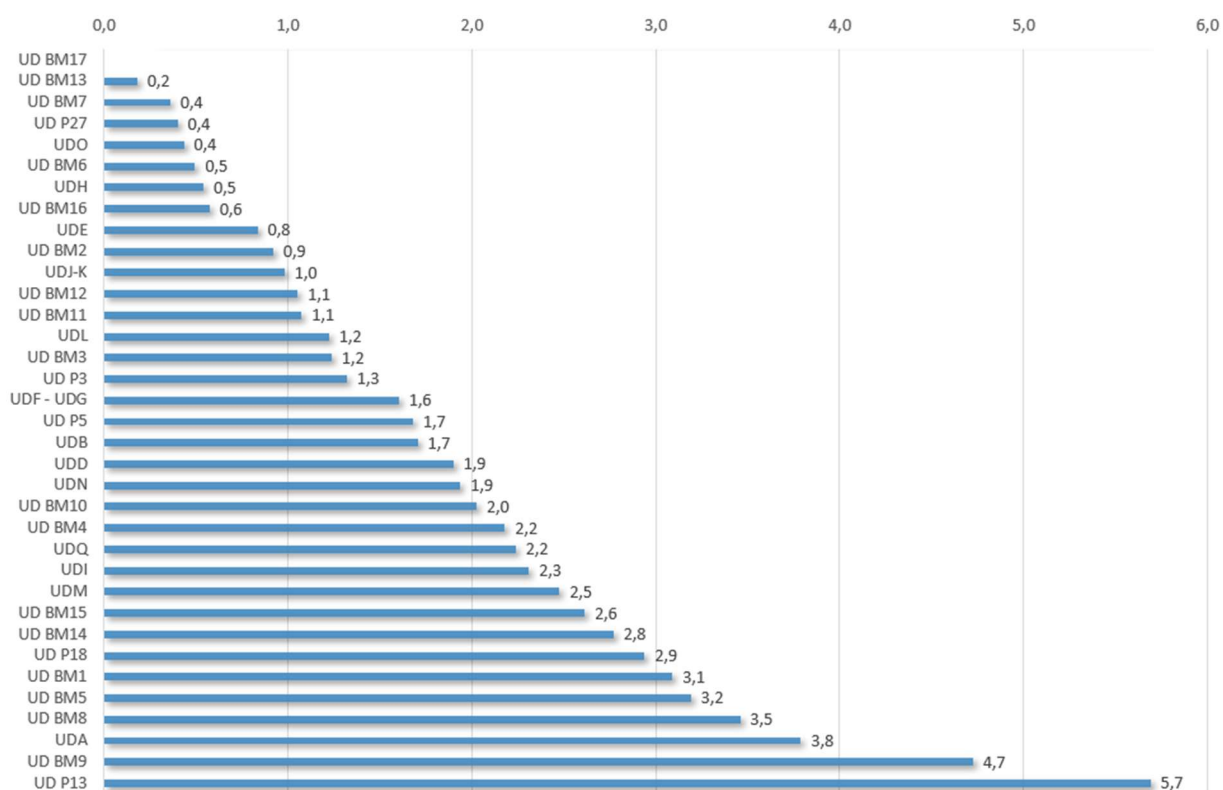
Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2024	ILVNC 2025	EVOLUTION (EN POINTS)
UD P3	2,61	1,32	-1,29
UD P5	1,74	1,68	-0,07
UD P13	3,46	5,69	2,23
UD P18	2,77	2,94	0,16
UD P27	0,08	0,40	0,32

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2024	ILVNC 2025	EVOLUTION (EN POINTS)
UD BM1	3,68	3,09	-0,58
UD BM2	3,18	0,92	-2,26
UD BM3	0,57	1,24	0,67
UD BM4	2,19	2,18	-0,01
UD BM5	2,37	3,19	0,82
UD BM6	1,49	0,50	-0,99
UD BM7	2,16	0,36	-1,80
UD BM8	3,01	3,46	0,45
UD BM9	1,31	4,72	3,42
UD BM10	1,69	2,03	0,33
UD BM11	0,83	1,07	0,25
UD BM12	1,03	1,05	0,03
UD BM13	1,69	0,18	-1,51
UD BM14	1,94	2,77	0,83
UD BM 15	2,05	2,61	0,56
UD BM 16	2,23	0,57	-1,65
UD BM 17	-0,37	-0,91	-0,53

Classement par Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)



4.8 Taux de renouvellement

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Cet indicateur permet de constater la capacité du S2e77 à investir pour le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.



Le taux de renouvellement à l'échelle du S2e77, calculé sur 5 ans (2021-2025), est de 0,59% en 2025.

Chaque zone budgétaire a sa propre politique d'investissement pour le renouvelles des eaux et des ouvrages. Le taux de renouvellement est donc dépendant des politiques et des enjeux propres de chaque zone.



ZONE BUDGETAIRE	TAUX DE RENOUVELLEMENT 2024	COMMENTAIRES	TAUX DE RENOUVELLEMENT 2025	COMMENTAIRES
NORD-EST	0,88%	CALCULÉ SUR 5 ANS	0,74%	CALCULÉ SUR 5 ANS
PROVINOIS	0,40%	CALCULÉ SUR 5 ANS	0,40%	CALCULÉ SUR 5 ANS
BASSEE-MONTOIS	0,38%	CALCULÉ SUR 4 ANS	0,54%	CALCULÉ SUR 5 ANS
TOTAL S2e77	0,61%	CALCULÉ SUR 5 ANS	0,59%	CALCULÉ SUR 5 ANS

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur l'exercice 2025, environ 4,7 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 38 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Provinois

Sur l'exercice 2025, environ 3,9 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 15 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur l'exercice 2025, environ 2,1 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 7 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

4.9 Taux d'occurrence des interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est calculé à partir du nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés 24 heures à l'avance. Il s'agit des interventions d'urgence pour procéder à la réparation de fuites sur le réseau.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service de l'eau potable afin d'en apprécier le bon fonctionnement. Ce taux est calculé pour 1 000 abonnés.



Pour l'exercice 2025, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du S2e77 est 4,0 interruptions pour 1 000 abonnés.

Ce taux d'occurrence a légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2024, notamment par une augmentation des fuites sur les zones Nord-Est et Provinois.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2024 (NOMBRE / 1000 AB.)	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2025 (NOMBRE / 1000 AB.)	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	3,5	4,8	1,3
PROVINOIS	3,2	4,0	0,7
BASSEE-MONTOIS	3,6	2,3	-1,3
TOTAL S2e77	3,5	4,8	1,3

5 Le bilan de l'activité du S2e77

5.1 Bilan des études et travaux structurants

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la zone Nord-Est, la politique d'investissements mise en place en 2012 se poursuit.

En 2025, le S2e77 a renouvelé **4,7 kilomètres de réseau** sur les communes de Beautheil-Saints, Bellot, Choisy-en-Brie, Jouy-sur-Morin, La Chapelle-Moutils, La Trétoire, Sablonnières, Saint-Cyr-sur-Morin et Verdelot.

Le S2e77 a lancé les travaux de réhabilitation du château d'eau du Bourg à La Chapelle-Moutils et du château d'eau du Bourg de Montdauphin.

Le S2e77 a lancé la phase de conception pour la réhabilitation des réservoirs de la Butte à Doue et la réhabilitation du château d'eau du Bourg de La Celle-sur-Morin. Les travaux seront réalisés en 2026.

Le S2e77 a procédé aux diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Doue, Jouy-sur-Morin, Pommeuse et les réservoirs d'eau traitée de l'usine d'Epieds situées sur la commune de Beautheil-Saints.

Enfin, la mise aux normes des champs captants de Beautheil-Saints et Amillis a été finalisée : changement des colonnes, des pompes, remplacement des armoires électriques et abandon du transformateur privé.

Zone budgétaire Provinois

En 2025, le S2e77 a renouvelé **3,9 kilomètres de réseau** sur les communes de Augers-en-Brie, Beauchery-Saint-Martin, Bezalles, Champcenest, Courchamp, Jouy-le-Châtel, Provins, Rouilly et Saint-Loup-de-Naud.

Le S2e77 a finalisé les travaux de réhabilitation des réservoirs semi-enterrés de la commune de Longueville.

Le S2e77 a procédé au diagnostic structurel du Château d'eau de Villiers-Saint-Georges et a lancé la phase de conception pour la réhabilitation du réservoir de Fontaine-Riante à Provins.

Enfin, le captage FE1 du champ captant de Champvallon à Villiers-sur-Seine a été réhabilité. Ce captage nécessaire dans la production d'eau pour l'interconnexion du TransprEAUvinois présentait une baisse de la productivité associée à une augmentation de la turbidité de l'eau. Les travaux de nettoyage ont permis de retrouver un débit de production.

Zone Budgétaire Bassée Montois

En 2025, le S2e77 a renouvelé **environ 2,1 kilomètres de réseau** sur les communes de Bazoches-lès-Bray, Donnemarie-Dontilly, Luisetaines, Passy, Villeneuve-les-Bordes et Villuis.

Le S2e77 a finalisé les travaux de réhabilitation des réservoirs semi-enterrés de Donnemarie-Dontilly.

Le S2e77 a lancé les travaux de réhabilitation du château d'eau du Bourg de Noyen-sur-Seine ainsi que la phase de conception pour la réhabilitation des réservoirs de Fontaine-Fourches.

La réhabilitation de la station de pompage de Châtenay-sur-Seine a été finalisée avec notamment l'abandon du transformateur électrique privé au profit d'un transformateur public.

Enfin, une étude hydraulique sur le réseau de transport du Bas Montois, alimentant 12 communes de la Communauté de Communes Bassée Montois a été lancée afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique et notamment atténuer les phénomènes transitoires observés générant des casses et un vieillissement prématuré du réseau.

5.2 Les renouvellements de réseau

Sur l'exercice 2025, le programme de renouvellement de réseaux adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – SAINT-CYR-SUR-MORIN Liaison Monthomé à l'Hermitière	2025	590 000 €
Renouvellement – BEAUTHEIL SAINTS Liaison Pressoucy à Maison Meunier	2025	785 000 €
Renouvellement – SABLONNIERES Liaison Bourg le Jariel	2025	267 000 €
Renouvellement – CHOISY-EN-BRIE La Bochetière	2025	317 000 €
Renouvellement – BELLOT Rue du pont du Ru	2025	415 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2025	520 000 €
Renouvellement Compteurs	2025	930 000 €

Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – JOUY-LE-CHÂTEL RD215 et RD215A	2025	840 000 €
Renouvellement – COURCHAMP Rue du Fort à Faire	2025	330 000 €
Renouvellement – SAINT-HILLIERS Hameaux Savigny et Quincy	2025	635 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2025	500 000 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – VILLENEUVE-LES-BORDES RD213 - Rue des Bordes	2025	270 000 €
Etude Transport Bas Montois	2025	40 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2025	310 000 €

5.3 Les réhabilitations d'ouvrages

Sur l'exercice 2025, le programme de réhabilitation d'ouvrage adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation du Château d'Eau – MONTDAUPHIN	2025	768 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs de la Butte – DOUE	2025	79 000 €
Réhabilitation du Château d'eau du Bourg – LA CHAPELLE-MOUTILS	2025	150 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – LA CELLE-SUR-MORIN	2025	18 000 €
Réhabilitation du champ captant de BEAUTHEIL-SAINTS	2025	41 000 €
Réhabilitation du champ captant de AMILLIS	2025	150 000 €

Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Finalisation de la réhabilitation des réservoirs du Bourg – LONGUEVILLE	2025	23 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du réservoir Fontaine Riente – PROVINS	2025	15 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau du Bourg – VILLIERS-SAINT-GEORGES	2025	16 000 €
Réhabilitation du captage FE1 du champ captant de Champvallon – VILLIERS-SUR-SEINE	2025	90 000 €
Suppression entre le Château d'eau de Chevru à le Château de Courtacon – Interconnexion du TransprEAUvinois	2025	45 000 €
Provisions pour urgences	2025	20 000 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs – FONTAINE-FOURCHES	2025	21 000 €
Réhabilitation du Château d'eau du Bourg – NOYEN-SUR-SEINE	2025	550 000 €
Abandon du transformateur privé au captage de La Futaye – CHÂTENAY-SUR-SEINE	2025	30 000 €
Provisions pour urgences	2025	20 000 €

5.4 La protection de la ressource

Le S2e77 mène une politique active de protection des ressources en eau afin de préserver la qualité des ressources existantes mais aussi de reconquérir la qualité des ressources dégradées.

La protection des ressources en eau est mise en œuvre :

- À proximité immédiate des captages : la définition des périmètres de protection de captage vise à lutter principalement contre les pollutions ponctuelles. L'établissement de ces périmètres de protection est donné par un Hydrogéologue Agréé dans le cadre des études de **Déclarations d'Utilité Publique** (paragraphe 4.2) ;
- À l'échelle de **l'Aire d'Alimentation du Captage** d'eau (AAC) : la définition et la mise en œuvre de programmes d'actions basés sur le volontariat visent à protéger l'eau de pollutions diffuses. Les professionnels, les habitants et collectivités situés sur les aires d'alimentation sont incités à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.

Aire d'Alimentation de Captage

À la suite du nouveau SDAGE de l'AESN, on dénombre à présent **58 captages sensibles ou prioritaires aux pollutions diffuses sur le territoire du S2e77**. 41 captages appartiennent au S2e77 dont 36 sensibles et 25 prioritaires. La majorité de ces captages font l'objet de démarches préventives spécifiques permettant de reconquérir la qualité de la ressource en eau à plus long terme ou la préserver.

Quatre étapes sont nécessaires :

- Délimiter une Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et analyser sa vulnérabilité par rapport à des facteurs possibles de dégradation ;
- Réaliser un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), pour identifier ces facteurs et localiser les zones pertinentes pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (PA) de protection contre les pollutions diffuses ;
- Définir un plan d'actions qui s'étalera sur plusieurs années ;
- Délimiter une Zone Prioritaire d'Action (ZPA) pour mettre en œuvre ce programme.

En 2025, sur le territoire du S2e77, on dénombre **26 Aires d'Alimentation de Captages** (AAC) concernant ces captages sensibles et/ou prioritaire actifs.

L'avancement au 31 décembre 2025 est le suivant.

CAPTAGE	AAC DELIMITEE	DIAGNOSTIC REALISE	PLAN D'ACTION DEFINI	ZPA DELIMITEE	PLAN D'ACTION MIS EN OEUVRE
AMILLIS-BEAUTHEIL	X	AAC ENTIEREMENT INCLUSE DANS L'AAC DE DAGNY			
AULNOY	X	X	X	X	X
BANNOST-VILLEGAGNON	X	X	X	X	X
BAZOUCHES-LES-BRAY	X	X	X	X	X
COULOMMIERS LUTÉTIEN	X	X	X	X	X
COULOMMIERS SAINT-OUEN	X	X	X	X	X
DAGNY	X	X	X	X	X
DOUE	X	X	X	X	X
HERMÉ	A L'ARRET				
HONDEVILLIERS	X	X	X	X	X
JAULNES	X	X	X	X	X
LES ORMES-SUR-VOULZIE	X	X	X	X	X
LONGUEVILLE	X	X	X	X	X
MONTCEAUX-LES-PROVINS	X	AAC ENTIEREMENT INCLUSE DANS L'AAC DE DAGNY			
NOYEN-SUR-SEINE (CHAMP CAPTANT)	X	X	X	X	X
NOYEN-SUR-SEINE (COMMUNAL)	X	EN REFLEXION			
SAINT-RÉMY-LA-VANNE – JOUY-SUR-MORIN	X	X	X	X	X
VERDELOT		X	X	X	X
VILLIERS-SUR-SEINE	X	EN COURS	X	X	X

Seize AAC sont portées par le S2e77 : Amillis-Beautheil, Bannost-Villegagnon, Bazoches-lès-Bray, Dagny, Doue, Hermé, Hondevilliers, Jaulnes, Les Ormes-sur-Voulzie, Longueville, Montceaux-lès-Provins, Noyen-sur-Seine (champ captant et communal), Saint-Rémy-La-Vanne-Jouy-sur-Morin, Verdelot et Villiers-sur-Seine. Le captage d'Hermé a été mis à l'arrêt en 2025. Les AAC de Montceaux-lès-Provins et d'Amillis-Beautheil sont quant à elles entièrement incluses dans celle de Dagny. Un plan d'action étant déjà en œuvre sur les mêmes thématiques, il n'est pas nécessaire de le dupliquer. Trois autres AAC sont portées par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : Aulnoy et Coulommiers (Saint-Ouen et Lutécien). L'animation est cependant portée par le S2e77.

À noter que sur le territoire du S2e77 se trouve également trois AAC portées par Eau de Paris (Dragon, Durteint et Voulzie), une AAC portée par le SIAEP de Touquin (Centre Brie), une AAC portée par Nangis (Nangis), une AAC portée par le SEDIF (Fosse-de-Melun) et une AAC portée par Eau du Sud Parisien (BV de l'Yerres).

D'autres AAC existent sur le territoire pour les captages non sensible ou prioritaire. Des actions préventives pourraient voir le jour sur les futures années sur ces captages non classés.

Bilan 2025 du Contrat Territorial Eau et Climat

La protection des captages sensibles et prioritaires face aux pollutions diffuses fait l'objet d'un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) jusqu'à fin 2025. La Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France (CARIDF), mandatée par le S2e77, a mis en œuvre de nombreuses actions concrètes sur le terrain permettant ainsi de sensibiliser en 2025 un total de **82 exploitations sur l'ensemble de nos neuf Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)**. Cela représente **9,4 % des exploitants agricoles et 15,4 % de la surface de ces zones**. Chaque animation a été réfléchie pour le territoire et mutualisée entre les ZPA pour toucher le plus d'exploitants possibles. Des ateliers dans le cadre de la thèse B'eauPhyX ont aussi été réalisés, ainsi que des conférences de chercheurs de l'INRAE.

La poursuite des quatre réseaux azote permet de comprendre le fonctionnement des nitrates dans les sols et les nappes phréatiques. A l'inverse des années précédente, les conditions météorologiques de 2025 sont caractérisées par un déficit pluviométrique important avec 609 mm en année civile contre 768 mm pour la moyenne décennale. Les sols ont donc été moins **lessivé** ce qui représente un moindre danger pour nos nappes. La diffusion de ces résultats est très appréciée car elle permet aux exploitants d'adapter leurs plans d'épandage.

2025 est la troisième année pour le **Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC Est 77)**, porté par le S2e77. En trois ans, **75 Mesures Agro Environnemental et Climatique (MAEC)** ont été sélectionnées par les agriculteurs (46 sur la thématique Biodiversité, 1 sur le Sol (100 ha) et 28 sur l'Eau). Concernant les mesures eau, c'est 3572 ha de surface sur nos ZPA (1519 hors ZPA) et 209 ha pour les mesures biodiversité, avec 16,4 km de haies qui sont engagées pour une durée de 5 ans.

L'association AQUI'Brie poursuit également la compilation de données sur l'état de la ressource, un bilan sur 28 captages à enjeux a été réalisé en 2025. Il permet de **résumer les analyses d'eau souterraines** des dix dernières années afin de suivre les évolutions de la qualité des eaux. Leurs bilans se trouvent sur le site du S2e77.

Comme les années précédentes, la sensibilisation à **l'agriculture biologique (AB)** reste compliquée. Le PAEC permet de la soutenir localement, notamment avec la mesure PHY5 spécialement ouverte aux agriculteurs bio. Aussi, des animations ciblant les pratiques en AB sont réalisés afin de promouvoir ces techniques plus vertueuses concernant la réduction d'usage de produits phytosanitaires.

Enfin, le **projet de recherche-action B'eauPhyX** a continué en 2025. Plusieurs ateliers avec trois groupes d'agriculteurs ont eu lieu. Cette thèse Cifre permettra à terme de mobiliser et accompagner efficacement les agriculteurs dans les démarches de protection de l'eau vis-à-vis des molécules phytosanitaires. Cette recherche a ainsi pour but d'initier et d'étudier des démarches innovantes d'accompagnement, co-construit par les acteurs agricoles et basées sur des objectifs de résultats de qualité de l'eau et de multi-performance des exploitations agricoles. Aussi, un travail a débuté cette année parallèlement avec les acteurs agroéconomiques du territoire afin de coconstruire ensemble des actions pertinentes pour l'eau et l'agriculture.

6 Tarification de l'eau et recettes du service

6.1 Les modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

6.2 Le prix de l'eau potable

6.2.1 La facture 120 m³

Voir annexes

- Factures en annexe du Rapport d'activité de la Régie SNE77
- Factures dans RAD des communes en délégation de service public

6.2.2 Décomposition du prix de l'eau potable

Parts exploitants

- Part Fixe : différente selon l'exploitant
- Part Variable : différente selon l'exploitant

Ces parts couvrent les frais de clientèle, de production et de distribution d'eau potable.

Parts Syndicat S2e77

- Part Fixe : 20 € / an pour couvrir les charges de personnel et les charges de structure du Syndicat ;
- Part Variable : cette part au m³ est différente selon la zone et la commune. Elle finance le renouvellement des réseaux et ouvrages, le remboursement de la dette et le financement d'études.

6.2.3 L'évolution du prix de l'eau potable

Les tarifs 2025 ont été appliqués au 01/02/2025.

La part fixe est commune à toutes les zones et n'a pas évolué entre 2024 et 2025 : 20€ par an.

La variation des parts variables syndicales est répertoriée dans les tableaux ci-dessous.

ZONE NORD EST				ZONE PROVENOIS				ZONE BASSEE MONTOIS			
COMMUNES EN REGIE	2025 Part variable / M3	2024 Part variable / M3	Variation en valeur	COMMUNES EN REGIE	2025 Part variable / M3	2024 Part variable / M3	Variation en valeur	COMMUNES EN REGIE	2025 Part variable / M3	2024 Part variable / M3	Variation en valeur
AMILLIS	2,7000 €	2,7000 €	- €	AUGERS-EN-BRIE	2,3899 €	2,3512 €	0,0388 €	BABY	1,6997 €	1,5747 €	0,1250 €
AULNOY	2,7000 €	2,7000 €	- €	BANNOST-VILLEGAGNON	2,7000 €	1,9119 €	0,7881 €	BALLOY	1,6467 €	1,5150 €	0,1317 €
BASSEVELLE	2,7000 €	2,7000 €	- €	BEZAILLES	1,7957 €	1,6827 €	0,1130 €	BAZOCHE LES BRAY	1,6467 €	1,5150 €	0,1317 €
BEAUTHEIL - SAINTS	2,7000 €	2,7000 €	- €	BOISDON	1,7957 €	1,6827 €	0,1130 €	CHATENAY SUR SEINE	2,4948 €	2,4692 €	0,0256 €
BELLOT	2,7000 €	2,7000 €	- €	CHALAUTRE-LA-PETITE	1,6867 €	1,5600 €	0,1267 €	COUTENCON	1,6467 €	1,5150 €	0,1317 €
BETON-BEZOCHE	2,7000 €	2,7000 €	- €	CHAMPCENEST	1,7957 €	1,6827 €	0,1130 €	EGLIGNY	2,4948 €	2,4692 €	0,0256 €
BOITRON	2,7000 €	2,7000 €	- €	CHENOISE	2,3666 €	2,1249 €	0,2417 €	FONTAINE FOURCHES	2,0284 €	1,9445 €	0,0839 €
BUSSIERES	2,7000 €	2,7000 €	- €	COURCHAMP	1,7957 €	1,6827 €	0,1130 €	GRAVON	1,6467 €	1,5150 €	0,1317 €
CERNEUX	2,7000 €	2,7000 €	- €	COURTACON	1,7148 €	1,5917 €	0,1231 €	GRISY SUR SEINE	2,6067 €	2,5950 €	0,0117 €
CHAILLY-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	- €	CUCHARMOY	2,7000 €	2,5000 €	0,2000 €	GURCY LE CHATEL	1,6467 €	1,5150 €	0,1317 €
CHARTRONGES	2,7000 €	2,7000 €	- €	JOUY-LE-CHATEL	2,7000 €	2,5000 €	0,2000 €	LA TOMBE	1,2467 €	1,0650 €	0,1817 €
CHEVRU	2,7000 €	2,7000 €	- €	LA CHAPELLE ST SULPICE	2,2876 €	2,2361 €	0,0515 €	LUISETAINES	2,6467 €	2,6400 €	0,0067 €
CHOISY-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	- €	LES-MARETS	1,7957 €	1,6827 €	0,1130 €	MEIGNEUX	2,2947 €	2,2440 €	0,0507 €
DAGNY	2,7000 €	2,7000 €	- €	MAISON-ROUGE-EN-BRIE	2,7000 €	2,5000 €	0,2000 €	MONS EN MONTOIS	2,7000 €	2,7000 €	- €
DOUE	2,7000 €	2,7000 €	- €	MELZ-SUR-SEINE	2,7000 €	2,7000 €	- €	NOYEN SUR SEINE	1,7507 €	1,6320 €	0,1187 €
FAREMOUTIERS	2,5000 €	2,5000 €	- €	MORTERY	2,0235 €	1,9390 €	0,0846 €	PASSY SUR SEINE	2,1267 €	2,0550 €	0,0717 €
FRETOY LE MOUTIER	2,7000 €	2,7000 €	- €	ROUILLY	1,8017 €	1,6894 €	0,1123 €	SIGY	2,7000 €	2,7000 €	- €
GIREMOUTIERS	2,7000 €	2,7000 €	- €	RUPEREUX	2,7000 €	2,7000 €	- €	VILLIERS SUR SEINE	2,1172 €	2,0444 €	0,0728 €
HONDEVILLIERS	2,7000 €	2,7000 €	- €	SANCY-LES-PROVINS	1,6867 €	1,5600 €	0,1267 €				
JOUY-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	- €	STE-COLOMBE	2,3915 €	2,3530 €	0,0386 €				
LA-CELLE-SUR-MORIN	2,5000 €	2,5000 €	- €	ST-LOUP-DE-NAUD	2,7000 €	2,7000 €	- €				
LA-CHAPELLE-MOUTILS	2,7000 €	2,7000 €	- €	ST-MARTIN-DU-BOSCHET	2,0211 €	1,9362 €	0,0849 €				
LA-TRETOIRE	2,7000 €	2,7000 €	- €	VOULTON	2,7000 €	2,7000 €	- €				
LESCHEROLLES	2,7000 €	2,7000 €	- €	VULAINES-LES PROVINS	1,9653 €	1,8735 €	0,0918 €				
LEUDON-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	- €	SOISY-BOUY	2,4150 €	2,4150 €	- €				
MAROLLES-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	- €								
MAUPERTHUIS	2,7000 €	2,7000 €	- €								
MEILLERAY	2,7000 €	2,7000 €	- €								
MONTCEAUX LES PROVINS	2,7000 €	2,7000 €	- €								
MONTDAUPHIN	2,7000 €	2,7000 €	- €								
MONTENILS	2,7000 €	2,7000 €	- €								
MONTOLIVET	2,7000 €	2,7000 €	- €								
MOUROUX	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ORLY-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	- €								
POMMEUSE	2,7000 €	2,7000 €	- €								
REBAIS	2,7000 €	2,7000 €	- €								
SAACY-SUR-MARNE	2,7000 €	2,7000 €	- €								
SABLONNIERES	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-AUGUSTIN	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-BARTHELEMY	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-CYR-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-DENIS-LES-REBAIS	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-GERMAIN-SOUS-DOUE	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-LEGER	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-MARS-VIEUX-MAISONS	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-OUEN-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-REMY-DE-LA-VANNE	2,7000 €	2,7000 €	- €								
ST-SIMEON	2,7000 €	2,7000 €	- €								
VERDELOT	2,7000 €	2,7000 €	- €								
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	2,7000 €	2,7000 €	- €								

COMMUNES EN DSP	2025 PV/m3	2024 PV/m3	Variation en valeur
BEAUCHERY-ST-MARTIN	2,7930 €	2,7494 €	0,0436 €
CESSOY-EN-MONTOIS	2,0857 €	2,2150 €	- 0,1293 €
CHALAUTRE LA GRANDE	2,3130 €	2,2343 €	0,0787 €
CHALMAISON	2,7767 €	2,7734 €	0,0033 €
JUTIGNY	2,0857 €	2,2150 €	- 0,1293 €
LA-FERTE-GAUCHER	2,5494 €	2,4497 €	0,0997 €
LECHELLE	1,9844 €	0,8280 €	1,1564 €
LONGUEVILLE	2,0857 €	2,2150 €	- 0,1293 €
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	2,0837 €	2,0677 €	0,0160 €
LIZINES	2,7499 €	2,6649 €	0,0850 €
POIGNY	2,5882 €	2,4530 €	0,1352 €
PROVINS	2,6630 €	2,5371 €	0,1259 €
SAVINS	2,0857 €	2,2150 €	- 0,1293 €
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	2,0857 €	2,2150 €	- 0,1293 €
SOURDUN	3,0944 €	1,6890 €	1,4054 €
ST-BRICE	2,6889 €	1,7354 €	0,9535 €
ST-HILLIERS	3,0209 €	2,5426 €	0,4784 €
ST-JUST-EN-BRIE	2,6305 €	1,9666 €	0,6639 €
VANVILLE	3,1101 €	2,9763 €	0,1338 €
VIEUX-CHAMPAGNE	1,9514 €	1,7306 €	0,2209 €
VILLIERS-ST-GEORGES	1,7487 €	2,1703 €	- 0,4216 €

COMMUNES EN DSP	2025 PV/m3	2024 PV/m3	Variation en valeur
BRAY SUR SEINE	1,5512 €	1,4740 €	0,0773 €
DONNEMARY DONTILLY	1,6928 €	1,9550 €	0,2622 €
EVERLY	1,5301 €	1,5420 €	0,0119 €
GOUAIX	1,5301 €	1,5467 €	0,0165 €
HERME	1,8665 €	1,8589 €	- 0,0076 €
JAULNES	1,5512 €	1,4740 €	0,0773 €
LES ORMES SUR VOULZIE	1,5301 €	1,5467 €	0,0165 €
MONTIGNY LE GUESDIER	1,4973 €	1,4098 €	- 0,0875 €
MONTIGNY LENCLOUP	1,3110 €	1,2450 €	- 0,0660 €
MOUSSEAUX LES BRAY	1,5512 €	1,4740 €	0,0773 €
MOUY SUR SEINE	1,5512 €	1,4740 €	0,0773 €
PAROY	1,5301 €	1,5467 €	0,0165 €
St SAUVEUR LES BRAY	1,5512 €	1,4740 €	0,0773 €
THENISY	0,3081 €	0,3038 €	- 0,0042 €
VILLENAUX LA PETITE	1,8274 €	1,6938 €	- 0,1336 €
VILLENEUVE LES BORDES	1,7114 €	1,6056 €	- 0,1057 €
VILLUIS	1,4250 €	1,3943 €	- 0,0307 €
VIMPELLES	1,5301 €	1,5467 €	0,0165 €

6.3 Les éléments financiers du service de l'eau potable

6.3.1 Les recettes

TYPE DE RECETTES	NORD-EST	PROVINOIS	BASSEE-MONTOIS	EXERCICE 2025 EN €	EXERCICE 2024 EN €
REVERSEMENTS REGIE	5 855 350	1 313 196	576 929	7 745 475	7 509 846
REVERSEMENTS DSP		3 557 770	1 085 300	4 643 070	4 307 062
AUTRES VENTES D'EAU		62 804		62 804	165 430
TOTAL DES RECETTES LIEES AUX VENTE D'EAU	5 855 350	4 933 770	1 662 229	12 451 349	11 982 338

6.3.2 Les investissements de la Collectivité

Des travaux d'investissements sont réalisés par le S2e77.

Ces travaux concernent :

- Des renouvellements de réseaux,
- Des réhabilitations d'ouvrages,
- De la sécurisation d'installations,
- La création d'installations et équipements neufs,
- Les études techniques nécessaires,
- Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service,
- La réalisation des études et travaux nécessaires pour la protection de la ressource,
- Eventuellement des investissements pour la Collectivité : matériel spécifique, etc.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	Exercice 2025	Exercice 2024
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	5 113 449 €	4 646 535 €

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	Exercice 2025	Exercice 2024
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	2 267 942 €	2 920 836 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	Exercice 2025	Exercice 2024
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	1 166 706 €	1 383 008 €

6.3.3 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Aucun versement à un fonds n'est effectué. Seuls sont comptabilisés des effacements de créances à la suite de procédures de surendettement.

ANNEE	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2025	89 685,00	65 742,00	11 326,00	166 753,00
2024	48 083,00	48 143,00	11 174,00	107 399,00

6.3.4 L'évolution de la dette

La dette du Syndicat résulte des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		8 101 910	8 782 781
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	680 871	654 254
	En intérêts	227 224	298 204

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		20 531 504	21 393 480
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	861 976	868 991
	En intérêts	445 098	594 005

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		1 679 816	1 871 810
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	191 994	186 798
	En intérêts	38 301	51 890

Le taux de désendettement est le suivant.

TAUX DE DESENETTEMENT	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	SYNDICAT
2023	1,92	8,11	1,64	3,78
2024	1,81	7,14	1,31	3,46
2025	1,56	6	1,16	3,01

Cet indicateur permet de connaître le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser la dette si le Syndicat consacrait l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette. Il est rappelé que les bénéfices sont affectés aux nouveaux investissements.

	< 3 ANS	3 A 5	5 A 7	7 A 10	10 +
SITUATION	TRES BONNE	BONNE	CORRECTE MAIS A SURVEILLER	ZONE DE DANGER	CRITIQUE

6.4 Amortissements

AMORTISSEMENTS	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2025	1 838 704	1 187 486	547 925	3 574 115
2024	1 698 138	1 283 416	561 685	3 543 239